



Pinar Selek

SOMMAIRE

1 Biographie

2 Appels

3 Chronologie

4 Textes de soutien

5 Articles de presse

6 Plaidoirie

7 Parution

Pour plus d'informations, contacter le collectif de soutien :
Solidaritepinarselek.france@gmail.com

Solidarité avec PINAR SELEK!!!

Pinar Selek est accusée d'avoir commis un prétendu attentat à la bombe au marché aux épices d'Istanbul en 1998.

Alors jeune sociologue engagée de 27 ans, elle mène une enquête sur le conflit armé qui a transformé le sud-est anatolien en zone de guerre. Elle s'intéresse tout particulièrement aux militants kurdes du PKK qui ont choisi la lutte armée. Arrêtée le 11 juillet, la police essaie de lui extirper par la torture le nom des combattants kurdes qu'elle a interviewés, en vain. Un mois après le début de son incarcération, elle apprend en écoutant le journal télévisé en prison qu'elle est accusée d'être complice d'un attentat au marché aux épices d'Istanbul. Elle est libérée en 2000 suite à un rapport judiciaire scientifique attribuant l'explosion à une fuite de gaz puis acquittée en 2006.

Mais la cour de cassation fait appel au jugement et ce scénario se répètera par trois fois !

Dès le lendemain de sa libération, Pinar Selek reprend son travail de terrain et ses luttes contre le patriarcat, l'hétérosexisme, le nationalisme, le militarisme. Elle continue à déranger en écrivant sur des sujets tabous. En 2001 elle fonde avec d'autres l'association féministe Amargi qui s'engage contre les violences faites aux femmes, pour la paix et contre toutes les dominations et qui ouvre la première librairie féministe au centre d'Istanbul.

Le 22 Novembre 2012, une parodie de procès a de nouveau eu lieu où juges et procureurs avaient pris leur décision à l'avance, sans laisser à la défense la possibilité de s'exprimer : l'acquittement de Pinar Selek a été annulé par le tribunal qui l'avait prononcé... paroxysme du cynisme et de la brutalité infligés à Pinar Selek depuis 14 ans.

La réouverture du procès de Pinar Selek est fixée au 13 décembre prochain. Et la menace plane d'un verdict expéditif qui la condamnerait à une peine de prison à perpétuité comme le demande le ministère public...

Nous ne laisserons pas faire : Pinar Selek est libre et elle le restera !

En exil à Strasbourg, Pinar Selek résiste à la torture psychologique de cet acharnement et s'engage dans les luttes locales et internationales contre toutes les formes de pouvoir, de violence et d'exploitation en espérant voir un jour un monde de paix et de justice pour toutes et tous.

Plus d'informations sur le site : www.pinarselek.fr

Acquittement pour Pinar Selek !

PINAR SELEK N'EST PAS SEULE !!!



Biographie

P

inar Selek est féministe, antimilitariste, sociologue, écrivaine et militante.

Née en 1971 à Istanbul, elle construit sa vie, ses engagements et ses recherches autour de l'adage « la pratique est la base de la théorie ».

Sa mère, Ayla Selek, tenait une pharmacie lieu d'échanges et de rencontres et son père, Alp Selek, est avocat, défenseur des droits de l'Homme. Son grand père, Haki Selek, est un pionnier de la gauche révolutionnaire et cofondateur du parti des Travailleurs de Turquie (TIP). Après le coup d'Etat militaire de 1980, Alp Selek est arrêté et maintenu en détention pendant près de cinq ans. Pinar Selek poursuit alors des études au lycée Notre dame de Sion où elle apprend le français et rencontre des objecteurs de conscience.

En 1992, elle s'inscrit en sociologie à l'université de Mimar Sinan d'Istanbul car elle pense qu'il faut « analyser les blessures de la société pour être capable de les guérir ».

Tout en poursuivant ses études, elle passe beaucoup de temps dans les rues d'Istanbul avec des enfants et des adultes sans domicile fixe. Elle y liera de profonds liens d'amitié, mais choisira de ne rien écrire sur le sujet pour des raisons éthiques qu'elle développe dans son article « Travailler avec ceux qui sont en marge ».

En 1995, elle cofonde l'Atelier des Artistes de Rue, dont elle sera la coordinatrice et auquel participent des personnes sans domicile fixe, des enfants, des tziganes, des étudiants, des femmes au foyer, des travesti-es, des transsexuel-les, des prostitué-es. Son mémoire de licence intitulé « Babiali à İkitelli : de l'odeur de l'encre aux immeubles de grande hauteur du quartier d'affaires » porte sur la transformation des organes de presse (journaux, radios et télévisions) en Turquie.

En 1997 elle obtient son DEA de sociologie avec un mémoire intitulé : « La rue Ülker : un lieu d'exclusion », recherche menée sur et avec les transexuels et travestis. Cette recherche est publiée en 2001 sous le titre : « Masques, cavaliers et nanas. La rue Ülker : un lieu d'exclusion ». Pendant cette période et au-delà, elle est aux côtés des transexuels qui se battent contre la violence policière et nationaliste et ce livre, premier dans ce domaine, est alors très utile pour la communauté LGBT. Parallèlement, elle entame ses recherches sur la question kurde et effectue plusieurs voyages au Kurdistan, en France et en Allemagne, pour réaliser une soixantaine d'entretiens destinés à alimenter un projet d'histoire orale.

Elle a 27 ans et elle redouble d'énergie pour contribuer à enrayer les guerres et les mécanismes de pouvoir. Le 11 juillet 1998 elle est arrêtée par la police d'Istanbul et torturée pour la forcer à donner les noms des personnes qu'elle a interviewées. Elle résiste et une nouvelle forme de torture est alors utilisée : elle est accusée d'avoir déposée la bombe qui aurait, le 9 juillet 1998, fait sept morts et plus de cent blessés au marché aux épices d'Istanbul. Plusieurs rapports d'expert ont beau certifier qu'il ne s'agit pas d'une bombe mais de l'explosion accidentelle d'une bouteille de gaz, c'est le début d'un acharnement politico-judiciaire qui dure depuis maintenant quatorze ans.

Elle passe deux ans et demi en prison et une grande solidarité se met en place qui réunit de nombreux avocat-e-s, des intellectuel-le-s et beaucoup de personnes qu'elle a croisées au cours de ses engagements et de ses recherches. Sa sœur quitte son travail et reprend des études d'avocate pour se joindre à la défense. En prison, Pinar Selek écrit beaucoup, mais tous ses textes sont confisqués.

En décembre 2000 elle est finalement libérée et, concrétisant un projet mûri en prison, elle met à profit sa notoriété pour organiser une grande « Rencontre des femmes pour la paix » à Diyarbakir. Cette première mobilisation sera suivie d'autres rencontres qui auront lieu à Istanbul, Batman et Konya.

En 2001 elle fonde avec d'autres l'association féministe Amargi qui s'engage dans les mobilisations contre les violences faites aux femmes, pour la paix et contre toutes les dominations et qui ouvre la première librairie féministe au centre d'Istanbul.

L'association organise, en 2002, « la marche des femmes les unes vers les autres » où des milliers de femmes convergeront de toute la Turquie vers la ville de Konya. C'est aussi l'année où la mère de Pinar Selek meurt d'une crise cardiaque.

En 2004, Pinar Selek publie Barisamadik (« Nous n'avons pas pu faire la paix ») sur la culture militariste et les mobilisations pour la paix en Turquie. Elle crée avec d'autres en 2006 la revue théorique féministe Amargi qui est encore aujourd'hui vendue à des milliers d'exemplaires dans toute la Turquie et dont elle est toujours rédactrice en chef.

En 2006 elle est finalement acquittée après un travail énorme du collectif d'avocats pour faire tomber une à une toutes les accusations basées sur de faux témoignages extorqués sous la torture et la fabrication de fausses preuves. Mais la cour de cassation s'acharne et fait appel au verdict. Pinar Selek continue à organiser et à participer à de nombreuses rencontres et manifestations antimilitaristes. Elle écrit également dans divers journaux et magazines contre le militarisme, le nationalisme, l'hétérosexisme, le capitalisme, et toutes les formes d'exploitations et de violences.

En 2008 elle publie Sürüne Sürüne erkek olmak (« devenir homme en rampant ») sur la construction de la masculinité dans le contexte du service militaire. A la suite de cette publication elle fera l'objet d'intimidations, de menaces téléphoniques et d'articles diffamatoires dans la presse. Elle publie aussi Su damlasi (« la goutte d'eau »), un conte pour enfant qui sera suivi de Siyah pelerinli kiz (« la fille à la pèlerine noir ») et de yesil kiz (« la fille en vert »).



Elle est de nouveau acquittée en 2009 mais un nouvel appel de la cour de cassation casse le verdict et la pousse à partir de Turquie. Elle reçoit une bourse du Pen club Allemand dans le cadre du programme « écrivains en exil » et c'est à Berlin qu'elle termine son premier roman Yol geçen hani (« l'auberge des passants ») publié en Turquie en 2011 et en Allemagne la même année. Le 9 février 2011 elle est acquittée une troisième fois mais, fait extrêmement rare dans la jurisprudence turque, la cour de cassation refait appel, pour la troisième fois également.

Pinar Selek vit aujourd'hui en exil à Strasbourg et résiste à la torture psychologique que représente cet acharnement de 14 années contre elle et ses proches.

Elle a publié un premier texte en français « Loin de chez moi... mais jusqu'où ? » aux éditions iXe en mars 2012 et son roman sera publié prochainement aux éditions Liana Lévi. Elle adhère à l'association Chercheurs sans frontières-Free Science (CSF) dès sa création en 2011, pour défendre la liberté de la recherche dans le monde et protéger les chercheurs et chercheuses menacés. Inscrite à l'université de Strasbourg, elle prépare une thèse sur les mouvements d'émancipation en Turquie et s'investit au sein de l'association lesbienne et féministe La Lune.

Elle continue son engagement en Turquie par l'intermédiaire de la revue Amargi et en intervenant dans des rencontres grâce aux nouvelles technologies de communication.

Pinar Selek s'inscrit dans les luttes locales et internationales contre toutes les formes de pouvoir, de violence et d'exploitation en espérant voir un jour un monde de paix et de justice, pour toutes et tous.

Communiqué de la plateforme

«Nous sommes tous témoins»

Le 23 novembre 2012

Une décision jamais vue dans l'histoire mondiale du Droit

La dernière audience du procès de Pinar Selek s'est achevée sur une décision scandaleuse. Réuni le 22 novembre, le tribunal de la Cour pénale n° 12 d'Istanbul est revenu sur l'acquittement qu'il avait lui-même prononcé le 9 février 2011.

Pour la première fois dans l'histoire mondiale du Droit, un tribunal vient d'annuler l'arrêt d'acquittement rendu par ses soins, et attaqué – pour la troisième fois dans le cas de Pinar Selek – par la Cour de cassation.

En qualifiant l'acquittement de décision « intermédiaire » et en l'inscrivant en tant que tel à l'ordre du jour, le tribunal de la Cour pénale n° 12 a choisi d'enfreindre délibérément, publiquement, les règles du Code de procédure pénale. Selon ce code, en effet, l'acquittement ne saurait être assimilé à un jugement « intermédiaire ». C'est une décision de justice en principe irrévocable, un arrêt que la Cour de cassation et elle seule a le pouvoir d'annuler. En revenant le 22 novembre sur l'arrêt d'acquittement qu'il avait lui-même décidé, le tribunal de la Cour pénale n° 12 s'est substitué en toute illégalité à la Cour de cassation.

Poursuite d'une procédure nulle et non avenue

Rappelons ici que la Grande Chambre de la Cour de cassation aurait dû depuis longtemps être saisie de ce procès interminable, entamé il y a plus de quatorze et qui a donné lieu à trois décisions d'acquittement. Autrement dit, les attendus du Procureur général sur une affaire déjà jugée et terminée sont de facto nuls et non avenues. De la même manière, la décision que vient de prendre le tribunal apporte la preuve supplémentaire que la justice, dans cette affaire, n'hésite pas à violer ses propres lois pour obtenir la condamnation de Pinar Selek.

En réalité, les juges avaient pris la décision en question avant l'audience, lors d'une réunion d'une heure et demie qui a eu lieu juste avant, en présence du procureur et en l'absence des avocats. Au tribunal, ils l'ont ensuite communiquée aux avocats sans présenter aucune justification, et sans laisser à la Défense la possibilité d'objecter.

Ajoutons que la décision d'annulation survient vingt et un mois après l'arrêt d'acquittement, à un moment où le juge jusqu'alors en charge de l'affaire est en congé maladie : il a été remplacé par un magistrat n'ayant qu'une connaissance superficielle du dossier, secondé par des juges et des assesseurs aussi nouveaux que lui dans cette affaire.

L'audience du 22 novembre est en tout état de cause une parodie de procès, un déni de justice. L'opinion publique turque et le mouvement international de solidarité qui depuis quatorze ans s'indignent de l'acharnement judiciaire contre Pinar Selek ne sont pas dupes de cette machination.

La réouverture du procès de Pinar Selek est fixée au 13 décembre prochain. Tout laisse craindre cette fois un verdict expéditif, conforme au réquisitoire du ministère public qui réclame une peine de prison à perpétuité.

Soyons nombreux, le 13 décembre à 14 heures, à réclamer justice pour Pinar devant le tribunal d'Istanbul.

Dans sa lutte pour la paix et la justice, Pinar Selek n'est pas seule ! Elle est libre, elle doit le rester.

Prison à vie à nouveau requise contre Pinar Selek !

Communiqué de la Plate-forme « Nous sommes tous témoins » à l'issue de l'audience du procès Selek du 7 mars 2012

Le 07 Mars 2012 par La Plate-forme « Nous sommes tous témoins »

Une nouvelle audience du procès de l'explosion dans le Marché aux épices d'Istanbul s'est tenue aujourd'hui. Lors de l'audience du procès qui dure depuis 14 ans et dans lequel Pinar Selek est accusée, l'accusation a demandé une nouvelle délibération, et ce faisant, a prouvé que l'acharnement judiciaire continue.

Demande de délibération caduque par l'accusation

L'audience du 7 mars 2012, qui devait se contenter de compléter les lacunes de procédure du procès du Marché aux épices (Marché égyptien), pour lequel la sociologue-écrivaine Pinar Selek est accusée, avec les autres procès liés, s'est tenue aujourd'hui au 12e Tribunal correctionnel de Besiktas.

Malgré les trois acquittements consécutifs de Pinar Selek du procès du Marché aux épices, nous sommes consternés par la demande faite par le procureur de délibération, pour une peine d'emprisonnement à vie aggravée. Suite à cette demande de délibération « caduque », le procès a été reporté au 1er août 2012 pour compléter les dépositions et la défense des autres accusés.

Le fait que le procureur ait fait une demande de délibération sur le dossier du Marché aux épices, qui sera prochainement entendue à la Cour suprême de cassation, suite au troisième acquittement (février 2011), est preuve que l'acharnement juridique continue envers Pinar Selek.

Cependant, puisque la cour locale avait donné décision d'insistance en ce qui concerne la décision d'acquiescement de Pinar Selek, il est juridiquement impossible que l'accusation puisse demander une délibération sur un dossier déjà décidé et abandonné par la Cour. La décision de délibération demandée par le procureur est donc caduque.

Rappelons que le bureau du procureur avait déjà signé une erreur judiciaire vis-à-vis de Pinar Selek, en demandant son arrestation lors de sa déposition en mai dernier dans le cadre d'un procès dans lequel elle avait été acquittée. En conformité avec le droit, la Cour avait alors refusé la demande d'arrestation.

Pour rappel, la Cour suprême de cassation avait cassé le deuxième acquiescement, et le 12e tribunal correctionnel d'Istanbul avait insisté sur sa décision d'acquiescement, pour décider un troisième acquiescement de Pinar Selek le 9 février 2011.

Nous réaffirmons que nous resterons vigilants jusqu'au bout, avec l'opinion publique turque et internationale, pour suivre ce procès cauchemardesque qui perdure depuis 14 ans. Nous réclamons également un acquiescement définitif pour Pinar Selek.

Pour une analyse politique du procès Selek

Appel du réseau turc de soutien à Pinar Selek : «Nous sommes tous témoins»,

Le 24 mars 2011

Le procureur de la République a fait appel de la décision d'acquittement que la Cour avait prononcée, pour la troisième fois, en faveur de Pinar Selek. Cette décision, une nouvelle fois, crée une situation ambiguë.

Tous ensemble, nous devons faire cesser cette torture !

Alors que le pays connaît une actualité chargée, nous voudrions partager avec vous cette mise au point sur la situation où nous sommes parvenus et sur ce combat juridique qui a déjà duré treize ans.

Comme on le sait, la 12e haute cour pénale d'Istanbul n'a pas suivi les réquisitions de l'Assemblée générale de la Cour Suprême pour les Affaires Criminelles, et, pour la troisième fois, a acquitté Pinar Selek. Pinar Selek, écrivain et sociologue, militante des droits de l'Homme, se battait pour la justice, quand elle a été prise dans le coup monté du Marché égyptien [1998]. Le dernier acquittement [le 9 février 2011] a mis en évidence de façon criante l'injustice qui était commise à son encontre pendant toutes ces années.

Pourtant, après le verdict, le Procureur de la république a fait appel de l'acquittement. Cette décision est intervenue le lendemain même du procès, dans une hâte qui fait songer à un acte réflexe. Cette décision, jusqu'à présent, n'a pas été motivée. Le Procureur a simplement déclaré que le jugement motivé serait rendu après que la Cour ait fait une présentation détaillée de la procédure. Désormais, l'affaire du Marché égyptien doit être portée devant la Cour suprême des affaires criminelles pour la dernière fois, après la clôture de toutes les autres procédures.

L'appel du Procureur, qui annule une victoire juridique, est une épée de Damoclès sur la vie de Pinar Selek. Cette longue période d'ambiguïté et d'incertitude est en elle-même une torture. Ainsi, le 3 août 2010, l'Überleben Treatment Centre for Victims of Torture de Berlin a publié un rapport sur le cas de Pinar Selek, et le prolongement indéfini du processus juridique a été pris en compte dans cet examen. Ce rapport exprime clairement que « les tortures endurées par Mme Selek en juillet 1998 au quartier général de la police à Istanbul ont déclenché un syndrome de stress aigu, qui a évolué en un syndrome de stress post-traumatique, et a laissé sur elle des effets somatiques permanents. Les événements traumatiques subis par la suite (les conditions de détention, la réouverture du processus juridique, etc.) ont réactivé et aggravé les symptômes post-traumatiques. En conséquence, le processus traumatique a empiré et est devenu chronique. »

Les droits de Pinar Selek ont été bafoués à de nombreuses reprises. Ces entorses au droit ont été basées sur des témoignages à son encontre obtenus sous la torture, et démentis par la suite au tribunal ; sur des rapports officiels dont le caractère truqué a été ensuite reconnu lors des procès ; sur des rapports d'experts dépourvus de validité scientifique ; sur des interventions illégales, et même des menaces et agressions. Aujourd'hui, son cas devient symbolique d'une exigence de justice par le public tant en Turquie qu'à l'étranger. Le cas Selek, par sa prolongation, par la torture qu'elle a subie et le déni de son droit à un procès équitable, est désormais à l'ordre du jour de la Cour européenne des droits de l'Homme.



On a voulu que Pinar Selek passe, aux yeux du public, pour l'organisatrice d'un massacre. Elle a ainsi été chargée d'une responsabilité insupportable. En réalité, ce sont tous ceux qui veulent penser et créer librement qui sont visés à travers sa personne. C'est un cas qui ébranle la confiance de la société dans son système juridique. Dans un procès respectant la procédure légale, personne n'est tenu de prouver son innocence. Au contraire, pour qu'une sanction légale soit prononcée, il ne doit faire aucun doute pour les autorités judiciaires qu'un crime a été commis, et de même ces autorités doivent établir par qui le crime a été commis. Dans le cas de Pinar Selek, une personne est toujours poursuivie, alors que son innocence a été prouvée, que cette innocence a été établie à plusieurs reprises ; dans un tel cas, il faut être attentif au contexte et à l'environnement politique, au discours et messages qui circulent hors du strict cadre juridique. Le dernier acquittement de Pinar Selek, et l'appel immédiat du Procureur de la république doivent être une base de réflexion pour une analyse politique.

Tout en adoptant cette approche politique, nous continuons de suivre de près les développements de l'affaire Pinar Selek jusqu'à son terme définitif. Ce qui importe est que la cour locale a réitéré l'acquittement. Désormais ce sont ces procès interminables qui doivent cesser, parce qu'ils sont devenus, en eux-mêmes, un mécanisme de répression.

Nous espérons mettre un terme à ce supplice fait d'ambiguïté et d'incertitude sans fin. L'écoute et la solidarité qui nous lient nous y aideront. Nous suivons de près toutes les péripéties, et nous sommes déterminés à ce que l'épée de Damoclès rentre dans son fourreau une fois pour toutes.

En exigeant la justice pour Pinar Selek, nous luttons pour une Turquie juste et libre pour nous tous.

Le réseau turc de soutien à Pinar Selek : « Nous sommes tous témoins »

LE RAPPORT ANNUEL 2012 DE L'OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME SUR PINAR SELEK :

T

URQUIE : Poursuite du harcèlement judiciaire contre Pinar Selek, après que la Haute Cour criminelle d'Istanbul ait infirmé sa décision d'acquittement et ait demandé sa condamnation

Paris-Genève, le 27 novembre 2012.

L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, un programme conjoint de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), est consterné par la décision prise par la 12ème chambre de la Haute cour criminelle d'Istanbul de revenir sur l'acquittement de Pinar Selek. Le calvaire judiciaire auquel cette militante est confrontée depuis 14 ans pourrait ainsi se poursuivre encore pendant plusieurs années.

Le 22 novembre 2012, la 12ème chambre de la Haute Cour criminelle d'Istanbul a décidé de modifier sa dernière décision d'acquitter Mme Pinar Selek, écrivaine et sociologue qui défend activement les droits des communautés marginalisées en Turquie, prise dans le cadre d'une procédure pénale en cours depuis 1998. De plus, le président du tribunal, qui siégeait sur cette affaire pour la première fois, le président de la formation étant en congé maladie, a requis la condamnation de Pinar Selek à une peine de prison à vie avant de fixer une nouvelle date d'audience au 13 décembre 2012 afin d'entendre les observations de l'accusée. Selon les avocats de la défense, cette décision est sans précédent dans l'histoire judiciaire de la Turquie.

L'Observatoire rappelle qu'en 1998, Pinar Selek a été tour à tour accusée sans preuves de soutenir le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), puis d'avoir fait exploser une bombe dans le bazar égyptien d'Istanbul, le 9 juillet de la même année. Sur la base de ces accusations, elle a été emprisonnée, torturée et maltraitée pendant deux ans, avant d'être provisoirement libérée en 2000.

Les expertises judiciaires ont largement confirmé l'absence de bombe et attribué l'explosion à une fuite de gaz ; de plus, l'autre prévenu qui l'avait incriminée au cours d'un interrogatoire s'est rétracté pendant le procès. De ce fait, la 12ème chambre de la Haute Cour criminelle d'Istanbul l'a acquittée à trois reprises : en 2006, 2008, et pour la dernière fois le 9 février 2011. Néanmoins, le procureur ayant fait appel à chaque fois, la Cour de Cassation a annulé les deux premières décisions d'acquittement. À ce jour, la dernière décision prise en 2011 par la 12ème chambre de la Haute Cour criminelle d'Istanbul n'a pas encore été examinée par la Cour de Cassation, et bénéficie donc de l'autorité de la chose jugée. Ainsi, en modifiant l'un de ces propres arrêts, la 12e chambre de la Haute Cour criminelle d'Istanbul a commis un abus de pouvoir, en violation des articles 223, 287 et 307/3 du Code de procédure pénale.

En conséquence, ce harcèlement judiciaire pourrait se poursuivre pendant plusieurs années, et ce malgré l'absence de preuves incriminant Pinar Selek. L'Observatoire rappelle que, du fait de ce harcèlement judiciaire et sous la menace d'une nouvelle arrestation arbitraire, sa vie et son travail en Turquie ont été gravement bouleversés.

« Non seulement la décision de la cour viole la loi turque, en ce qu'elle méprise ouvertement l'autorité de ses propres décisions qui ont force de la chose jugée, mais elle viole également le droit à un procès équitable ainsi que le droit à la liberté d'expression, consacrés par la Convention européenne des droits de l'Homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), ratifiés par la Turquie. Les délais interminables pour que justice soit rendue équivalent à un déni de justice ! », a dénoncé Souhayr Belhassen, Présidente de la FIDH.

« Il s'agit d'un harcèlement judiciaire sans précédent. Si la Cour confirme cette décision, nous pourrions en conclure qu'il n'y a plus aucune sécurité juridique en Turquie », a ajouté Gerald Staberock, Secrétaire général de l'OMCT. « Nous condamnons fermement cette décision, et appelons les autorités judiciaires turques à la réexaminer immédiatement », a-t-il conclu.

Plus généralement, l'Observatoire appelle une fois de plus les autorités turques à mettre un terme immédiatement et sans conditions au harcèlement incessant qui vise Pinar Selek depuis plus de 14 ans, en ce que son unique objectif semble être de la sanctionner pour son exercice légitime de la liberté d'opinion et d'expression.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

- FIDH : Arthur Manet, + 33 1 43 55 25 18
- OMCT : Delphine Reculeau, + 41 22 809 49 39

Entretien (en français) avec Pinar Selek, filmé à Paris, le 14 décembre 2010



http://www.dailymotion.com/video/xgdtjp_interview-de-pinar-selek-sociologue-turque



CHRONOLOGIE DU PROCES

9 juillet 1998

Explosion au Marché d'épices à Istanbul

11 juillet 1998

Rapport de l'expert de police : **“Ce n'est pas une bombe.”**

13 juillet 1998

Deuxième rapport de la police sur le lieu de l'événement **“Ce n'est pas une bombe.”**

14 juillet 1998

Rapport du laboratoire criminel: **“Aucune piste de bombe.”**

20 juillet 1998

Rapport final de police sur l'enquête des lieux: **“Ce n'est pas une bombe.”**

15 août 1998

Déposition faite par l'un des présumés coupables, Abdülmecit Öztürk, à la police: “Nous avons préparé l'attentat avec Pinar Selek.”

18 août 1998

Déposition de Abdülmecit Öztürk auprès du procureur de la République: “Je ne connais pas Pinar Selek. J'ai rendu ma déposition à la police sous torture.” Öztürk est prié d'attendre 15 minutes dans la pièce adjacente pour rendre ensuite sa deuxième déposition: “Je regrette. Nous l'avons fait ensemble.”

2 novembre 1998

Rapport d'expertise du bureau du procureur: “Il existe des résidus de nitrocellulose. Probabilité de bombe ».

14 avril 1999

Déclaration de Abdülmecit Öztürk lors de l'audience: **“Je ne connais pas Pinar Selek.”**

5 juillet 1999

Déclaration lors de l'audience de l'expert de bombe après l'enquête sur les lieux: “Si l'explosion était due à une bombe, il y aurait un trou d'au moins 50 cm. Nous n'avons pas constaté un tel trou. Forte probabilité que ce soit une explosion due au butane.”

15 juin 2000

Rapport du Président de la faculté de chimie analytique de l'Université d'Istanbul Re at Apak: “La nitrocellulose se trouve dans plusieurs produits, ce n'est pas une preuve de bombe.”

27 juillet 2000

Rapport du département de médecine légale de l'Université de Médecine Cerrahpa a: **“Une telle bombe est impossible, un rapport citant que c'est une bombe ne peut pas être un constat scientifique.”**

21 décembre 2000

Rapport de trois professeurs d'université sollicités par le tribunal en qualité d'experts: **Définitivement pas une bombe, c'est une fuite de gaz butane.**

22 décembre 2000

Pinar Selek est libérée suite aux nombreux rapports rendus.

13 avril 2001

La Préfecture de Police envoie un rapport non signé dans lequel il est cité : “L'explosion est due à une bombe ». Du jamais vu dans l'application juridique car la Cour n'en avait pas fait la demande et la préfecture de police n'a pas l'autorité pour le faire.

4 juillet 2002

Le rapport d'expertise, préparé malgré une annotation du Commandement de la gendarmerie, s'opposant à ce que les personnes n'étant pas expert de bombe puissent s'exprimer sur un cas, disait : « Bombe ».

10 juillet 2002

Rapport du Professeure nci Gökmen, expert sollicitée par le tribunal : **“Définitivement fuite de gaz”**

21 décembre 2002

Rapport de la commission de génie électrique de l'Université du Moyen-Orient: **“Définitivement fuite de gaz”**

28 décembre 2005

Malgré tous les rapports et les témoins, le procureur demande la condamnation aggravée à perpétuité.

2006

Jugement du tribunal : « puisque la source de l'explosion reste incertaine, **il n'y aura donc pas de condamnation** ».

2006

La 9^e division (pénale) de la Cour d'appel a renversé le jugement du tribunal en soulignant qu'il était indispensable de passer jugement formel.

juin 2006

La 12^e Cour d'Assises d'Istanbul **a décidé d'acquitter Pinar Selek** en raison du fait qu'il n'y avait aucune preuve matérielle contre elle.

17 avril 2007

Le procureur de la république a fait appel à cette décision et la 9^{eme} chambre pénale de la cour de cassation a infirmé la décision d'acquittement

23 mai 2008

La 12^{ème} Cour d'Assises a renouvelé l'acquittement.

10 mars 2009

La 9^{ème} chambre pénale de la Cour de Cassation récuse de nouveau la décision d'acquittement concernant Pinar Selek, K. F. Sevgi, A. Öztürk, M. Ya an, H. Öztür, tandis qu'elle approuve l'acquittement de a. Öget v eve . Kaya. La cour réclame 36 ans de prison ferme pour Pinar Selek en l'accusant « d'être membre du PKK et d'avoir commis cet acte ».

2009

Le procureur général de la Cour de Cassation conteste la décision de la 9^{ème} chambre pénale de la Cour de Cassation devant l'assemblée pénale générale de la Cour de Cassation.

9 février 2010

L'assemblée pénale générale de la Cour de Cassation décide de condamner Pinar Selek en refusant la contestation du Procureur général de la Cour de Cassation par 17 voix contre 6 et de renvoyer l'affaire devant la 12^{ème} Cour d'Assises

9 février 2011

La 12^{ème} Cour d'Assises d'Istanbul ne retient aucune charge contre Pinar Selek, elle est acquittée pour la 3^{ème} fois.

11 février 2011

Le procureur de la Cour de Cassation refait appel pour la 3^{ème} fois. Les motivations de l'appel n'ont toujours pas été énoncées et la date du jugement n'a pas encore été fixée.

28 septembre 2011

Le cas Pinar Selek a de nouveau été examiné pour compléter l'instruction en raison de vices de procédure. Mais pour un détail purement technique, la session du tribunal a été repoussée au 7 mars 2012.

7 mars 2012

Lors de cette nouvelle audience l'accusation a demandé une nouvelle délibération au cours de laquelle la prison à vie a de nouveau été requise, et ce faisant a prouvé que l'acharnement judiciaire continue. Le procès a été reporté au 1er août 2012 pour compléter les dépositions et la défense des autres accusés.

1er août 2012

Commencée en retard, l'audience n'a duré que 10 minutes car le procureur (celui-là même qui avait redemandé la prison à vie contre Pinar Selek en mars 2012) était en vacances...
Le procès a de nouveau été reporté, au 22 novembre 2012.

22 novembre 2012

Une décision jamais vue dans l'histoire mondiale du Droit : la Cour pénale n° 12 d'Istanbul est revenu sur l'acquittement qu'il avait lui-même prononcé le 9 février 2011.
En qualifiant l'acquittement de décision « intermédiaire » et en l'inscrivant en tant que tel à l'ordre du jour, le tribunal a choisi d'enfreindre délibérément, publiquement, les règles du Code de procédure pénale. Le procès a été reporté au 13 décembre 2012.

24 janvier 2013

Le 24 janvier 2013, la 12ème cour pénale d'Istanbul a condamné la sociologue, militante féministe et antimilitariste Pinar Selek à la prison à perpétuité et a émis un mandat d'arrêt. Les avocats contestent la légalité de la décision et font appel auprès de la 9ème cour de cassation.

L'Université de Strasbourg aux côtés de Pinar Selek, sociologue turque engagée pour la défense des droits humains.

Le 3 décembre 2012 par Alain Beretz, président de l'Unistra.

Déclaration du président de l'Unistra.

Le Président de l'Université de Strasbourg, Alain Beretz, apporte son soutien à la sociologue Pinar Selek, menacée d'une lourde peine en Turquie. Sociologue et chercheuse à Strasbourg, elle est un symbole du combat pour les droits humains et pour la liberté de la recherche.

Pinar Selek est une militante féministe investie dans la défense des droits de l'Homme en Turquie. Actuellement doctorante à l'Université de Strasbourg, elle réalise sa thèse au sein de l'UMR PRISME sous la direction de Samim Agkönül. Depuis 15 ans, et malgré trois acquittements, cette sociologue continue d'être inquiétée par la justice turque pour ses engagements en faveur des droits de l'homme en Turquie.

Arrêtée par la police en 1998, elle refuse alors de donner le nom des personnes qu'elle a rencontrées dans le cadre de ses objets de recherche (travail sur les transsexuelles istanbuliotes et sur le mouvement kurde PKK). Incarcérée pendant 2 ans, elle est accusée d'un acte terroriste. Elle sera acquittée à trois reprises. Le 22 novembre dernier, nouveau coup de théâtre, la Cour de cassation turque casse à nouveau le verdict – fait unique dans le droit international. Pinar Selek doit être à nouveau jugée le 13 décembre prochain.

Des comités de soutien se sont mis en place en Turquie, où elle représente un symbole du combat féministe et pour une recherche libre, en Allemagne où elle avait dû s'exiler pour pouvoir continuer à travailler, puis aujourd'hui en France où elle poursuit désormais son doctorat.

L'Université de Strasbourg par les valeurs fondamentales et humaines qu'elle défend, ne peut concevoir que la liberté d'expression, condition fondamentale de la recherche, soit ainsi bafouée et piétinée. En étant aux côtés de Pinar Selek, l'Université de Strasbourg et la communauté qui la compose tiennent à réaffirmer les droits fondamentaux de chaque étudiant, de chaque citoyen, de chaque homme.

Pinar Selek qui risque la prison à perpétuité peut compter sur notre soutien à défendre sa cause. Nous sommes là, à ses côtés, pour clamer haut et fort que la recherche refuse d'être instrumentalisée à des fins politiques ou idéologiques et que les valeurs d'humanisme et de liberté seront à jamais celles défendues par notre Université.

Contact presse : Service de la communication, Gaëlle Talbot
Tél. : +33 (0)3 68 85 14 36 / Fax : +33 (0)3 68 85 11 38 / gaelle.talbot@unistra.fr / www.unistra.fr

Je soutiens la candidature de Pinar Selek à la Tulipe des droits de l'Homme

Le 19 Juin 2012 par Nicole Kiilnielsen

En tant que féministe, et membre de la commission droits des femmes et égalité des genres au Parlement Européen, je suis honorée de présenter la candidature de Madame Pinar Selek, sociologue turque, chercheuse, écrivaine, féministe, anti-militariste, humaniste, démocrate... Les qualificatifs ne manquent pas pour décrire son engagement et sa personnalité.

Pinar Selek a passé sa vie à dénoncer la guerre et toutes formes de violence, en particulier contre les femmes, et contre toutes les personnes victimes de discriminations. Elle a participé à de nombreuses conférences et séminaires sur le genre, le militarisme, la violence, l'écologie, les médias, les enfants des rues et divers groupes sociaux marginalisés.

Depuis 1998, année où elle a été accusée d'être à l'origine d'un attentat terroriste qui a fait 7 morts et 121 blessés dans un bazar d'Istanbul, elle a été torturée et emprisonnée pendant deux ans puis relâchée. Innocentée à trois reprises, elle a pourtant été condamnée à la prison à perpétuité le 7 mars 2012.

En tant que féministe, elle a multiplié les initiatives concrètes pour les femmes en Turquie. C'est ainsi qu'en 2001, elle a fondé avec d'autres Amargi Women Co-Op et a organisé dans ce cadre des rencontres de femmes à Diyarbakır, Istanbul, Batman et Konya. Elle travaille activement au sein d'Amargi et depuis 2006, participe à l'édition du journal féministe de l'association en tant qu'éditrice et coordinatrice. Elle a également participé à la création, en 2008, de la première librairie féministe d'Istanbul.

Elle est l'auteure de nombreux ouvrages, essais et publications, notamment : « Assez » (1996), La rue Ülker; un espace de marginalisation (2001) ; Nous n'avons pas pu nous réconcilier (2004), Leading a Dog's Life: Masculinity (2008), Goutte d'eau (2008) ; L'auberge des passants (2011) ; Loin de chez moi..mais jusqu'où (2012)

Malgré les condamnations et les oppositions à ses engagements et prises de position, elle a poursuivi inlassablement son combat pacifiste et humaniste, à commencer par son pays, la Turquie, où elle est une des voix qui s'élève pour parler des droits du peuple kurde. Au sein de « Chercheurs sans frontières », elle milite pour le droit des chercheurs à effectuer librement leurs travaux et pour la protection des chercheurs menacés.

A ce jour, Pinar Selek est toujours poursuivie par la Cour de Cassation de son pays. Son courage inébranlable devant l'injustice qu'elle subit force l'admiration. Vivant désormais à Strasbourg, elle continue sans relâche son travail en faveur des plus faibles et des droits humains.

Son énergie et son apport à la cause pacifiste et de défense des droits humains n'ont en rien été entamés par les difficultés et les obstacles qui se sont dressés sur sa route.

C'est pourquoi j'apporte mon soutien à la nomination de Pinar Selek à la distinction de la Tulipe des Droits Humains.

Nicole Kiil-Nielsen, Eurodéputée Verts-ALE
Parlement Européen

La Tulipe des droits de l'homme est le prix des droits de l'homme décerné par le gouvernement néerlandais. Le gouvernement décerne ce prix depuis 2008 à un homme ou une femme ayant fait preuve d'un courage moral exceptionnel dans la défense et la promotion des droits de ses concitoyens.

PINAR SELEK AU PARLEMENT EUROPÉEN : «NOUS SOMMES TOUS PINAR SELEK»

8 décembre 2010 par

La présidente de la délégation UE-Turquie, Hélène Flautre

L'acharnement judiciaire ainsi que les menaces qui pèsent sur la défenseure des droits de l'Homme turque Pinar Selek étaient à l'ordre du jour de la réunion de la délégation UE-Turquie ce lundi 6 décembre.

Pinar Selek est une sociologue, écrivaine et activiste turque bien connue pour ses travaux de recherche sur les processus de paix et la démilitarisation comme pour ses activités auprès des plus vulnérables de la société. Citoyenne active et engagée, nous avons été unanimes à saluer son travail et à espérer davantage de Pinar Selek dans toutes les sociétés civiles. C'est également à l'unanimité que nous avons condamné les poursuites judiciaires et les menaces qui pèsent sur elle.

Accusée d'avoir fait exploser une bombe dans le bazar égyptien d'Istanbul en 1998, Pinar a été emprisonnée et torturée durant deux ans et demi avant d'être acquittée par deux fois pour manque de preuve. En effet, les expertises conduites par le tribunal ont majoritairement confirmé l'absence de bombe et attribué l'explosion à une fuite de gaz. Pour des raisons d'opportunisme politique visant à réduire Pinar au silence, le procureur a fait appel. La cour Suprême a accédé à sa demande en annulant les jugements de première instance. Voici comment 12 ans de procédure judiciaire kafkaïenne prennent un nouveau départ avec l'audience du 9 février prochain à Istanbul.

Menacée et agressée par la même mouvance nationaliste qui a assassiné Hrant Dink, Pinar est continuellement en danger. Fatiguée de devoir parler d'elle, elle voudrait davantage consacrer ses rencontres internationales aux sujets tabous qu'elle traite dans ses livres. Elle préférerait faire face à des poursuites ciblées pour ses projets que d'être considérée comme une criminelle ayant du sang sur les mains. Contrainte à l'exil, elle bénéficie du soutien du programme PEN et est réfugiée en Allemagne.

La première visite au Parlement européen de cette personnalité toujours souriante et dynamique est une belle rencontre et le début de revendications communes. En soutien à Pinar, les députés du Parlement européen envisagent de publier une lettre ouverte, d'interpeller les autorités turques, de consolider leurs coopérations avec le Conseil de l'Europe et d'utiliser tous les instruments de l'UE pour lui venir en aide, notamment en demandant à la Commission européenne d'observer son procès le 9 février 2011 et aux Etats membres d'assurer sa protection.

Affaire à suivre donc, mais Pinar sait maintenant qu'elle peut compter également sur nous !

<http://europeecologie.eu/Pinar-Selek-au-Parlement-europeen>

Incroyables développements dans l'affaire Pinar Selek

Le 28 novembre 2012 par A Baskin Oran

Le tribunal qui a acquitté trois fois la sociologue Pinar Selek a “révoqué” sa décision d’acquittement après le changement des juges. Je mets cette révocation entre guillemets car ceci n’est pas possible en droit. Si elle s’avérait possible, cela deviendrait absurde et on ne parlerait donc plus de droit. Mais laissons de côté la philosophie et entamons l’autopsie de cette affaire bizarre.

L’historique de l’affaire

1) Le 9 juillet 1998, une explosion se produit dans le Marché aux épices d’Istanbul. Un dénommé Abdülmecit Öztürk est arrêté ; lors de son interrogatoire, il déclare avoir « préparé la bombe avec Pinar Selek ». Mais lors de son audience, il déclare que cette déposition avait été extorquée sous la torture. D’ailleurs tous les rapports d’experts et même les rapports des forces de sécurité sont formels : “Il s’agit d’une explosion due au gaz. Si c’était une bombe, il y aurait un cratère d’au moins 50 cm de profondeur.”

2) Entre-temps, le 19 avril 2001, la Police fait parvenir une lettre au tribunal. En annexe de cette lettre figure un rapport non signé et non daté, indiquant qu’il s’agissait d’une bombe. Alors même que le dernier rapport rédigé par l’Université Technique du Moyen-Orient (Ankara) avait même identifié qu’une petite pizzeria était le centre de l’explosion. La 12e Cour Pénale d’Istanbul acquitte Pinar Selek à l’unanimité le 8 juin 2006.

3) Suite à l’appel du Procureur, l’affaire va au devant de la 9e Chambre pénale de la Cour de Cassation, qui casse l’arrêt pour vice de forme. De retour devant la 12e Cour Pénale, un deuxième arrêt d’acquittement à l’unanimité est prononcé. Le procureur renouvelle son appel et cette fois-ci, la Cour de cassation casse l’arrêt sur le fond.

4) Face à cette décision, le Procureur général de la Cour de Cassation renvoie l’affaire devant la Grande Chambre Pénale de la Cour de Cassation, utilisant son droit d’objection extraordinaire. La Grande Chambre refuse l’objection du Procureur général à la majorité des voix. La décision de la 9e Chambre revient une troisième fois devant la 12e Cour Pénale.

5) La 12e Cour Pénale maintient sa décision et se prononce une 3e fois pour l’acquittement à l’unanimité (9 février 2011).

Ici, il faut faire attention. Ceux qui ont étudié le droit sans être experts en matière de procédure pénale peuvent dire la chose suivante : le tribunal local peut résister à la décision d'une chambre de la Cour de Cassation mais ne peut résister à celle de la Grande Chambre. Néanmoins ici, nous faisons face à une situation particulière. D'abord techniquement, ce refus de la Grande Chambre Pénale de la Cour de Cassation s'appuie non pas sur l'article 307/3 du Code de procédure pénale mais sur son article 308.

S'il faut le dire plus simplement : ce refus de la Grande chambre ne porte pas sur l'arrêt lui même du Tribunal mais sur l'utilisation par le Procureur général de la procédure d'objection extraordinaire. Ainsi, le tribunal local (donc la 12e Cour Pénale) garde toujours le droit de maintenir sa décision d'acquiescement. L'arrêt motivé de la 12e Cour Pénale l'exprime clairement : "Si le contraire était accepté, cela reviendrait au déni du droit et de l'autorité de la résistance des tribunaux locaux selon l'article 307/3 du Code de procédure pénale, qui serait contraire à l'esprit de la loi, aux principes universels du droit, et au principe et objectif dans le jugement pénal, de la proximité physique entre le prévenu et le juge". D'ailleurs, il est clair que le 3e arrêt d'acquiescement est prononcé dans le cadre de ce droit de résistance, dans la mesure où le procureur a immédiatement fait appel.

Ainsi, la 12e Cour Pénale avait-elle dit son dernier mot sur cette affaire d'explosion au Marché aux épices. L'affaire allait être renvoyée directement devant la Grande Chambre et sa décision serait définitive. Mais il fallait compléter les lacunes concernant d'autres affaires réunies avec celle-ci. La 12e Cour Pénale attendait la fin de ces cas annexes pour envoyer le dossier de Pinar Selek devant la Grande Chambre.

Les scandales de la dernière audience

Lors de la dernière audience, un nouveau président de séance avait été nommé à cause d'un arrêt maladie de 45 jours du président titulaire qui souffrait du cœur. Un des autres juges avait également été remplacé. L'audience devait commencer à 10h30 mais les portes restaient closes. Les avocats ont tenté de prendre des nouvelles vers 12h mais le nouveau président a répondu qu'il avait droit à une pause déjeuner. L'audience censée commencer à 14h ne commença qu'à 16h.

Les avocats prirent leur place dans l'attente des habituelles vérifications d'identité, quand ils aperçurent un écran resté allumé. Le greffier de la cour était en train de corriger un mot. Les avocats constatèrent effarés que pendant tout ce temps, le tribunal avait pris une décision tout seul ! Comme le mot corrigé par le Greffier était dans un des derniers paragraphes, les avocats découvrirent qu'il s'agissait d'une décision déjà prise : "Considérant que la Grande Chambre de la Cour de Cassation a refusé la requête d'objection du Procureur général, la décision du maintien de l'arrêt d'acquiescement prise précédemment contient un vice de forme et donc il a été décidé de révoquer l'arrêt d'acquiescement."

Oh mon Dieu, comment cela est-il donc possible ? Parce que :

1) La 12e Cour pénale a rendu sa décision finale le 9 février 2011. Et le procureur a fait appel. Il ne reste dès lors plus rien à dire, à faire ou à décider. Il ne s'agit pas d'un calepin d'épicier qu'on peut griffonner, raturer comme ça à chaque changement de juge. Et d'ailleurs, il ne reste plus d'épiceries en Turquie aujourd'hui, on ne parle plus que de "markets".

Dans une telle situation, la cour commet un abus de pouvoir en agissant de façon non conforme à ce que prévoit le Code de la Procédure pénale. Et ce, de deux manières :

a) en se substituant au législateur, elle crée un article de droit.

b) en se substituant à la Grande Cour de la Chambre de Cassation, elle procède à l'examen en appel de son propre arrêt.

2) Le procureur qui a fait appel de tous les arrêts d'acquiescement remercie la cour, il prononce aussitôt un "réquisitoire sur le fond" qu'il avait apparemment apporté avec lui et, bien évidemment, requiert à nouveau la perpétuité. Ce qui signifie qu'il prononce pour la seconde fois un "réquisitoire sur le fond" dans un dossier sur lequel l'arrêt définitif a été rendu il y a un an et dont il avait lui-même fait appel...

Mais ce qui m'a laissé sans voix, c'est qu'il déclare aux journalistes : "J'ai été choqué." Or, lorsque les portes étaient verrouillées, il était à l'intérieur. Les juges ne lui ont-ils rien dit en rendant leur décision et en la notifiant sur les moniteurs ? Mais s'ils ne lui ont rien dit, pourquoi aurait-il tenu prêt son second "réquisitoire sur le fond" ?

La situation actuelle, aussi curieuse que le procès

Deux jours après le procès, le 24 novembre, le journal Vatan faisait paraître une déclaration recueillie par le reporter Burak Bilge : "J'ai une artère bouchée à 93%. Je souffre d'insuffisance cardiaque. Ce qui m'a valu une pneumonie. J'utilise des antibiotiques." C'est le véritable président de la cour, Vedat Yilmazabdurrahmanoglu qui s'exprime.

Un des juges de la nouvelle cour siégeait dans la précédente (celle qui avait voté pour l'acquiescement) a lui aussi pris part à cette révocation. À ce sujet, le président fait le commentaire suivant : "Il n'est pas très courant, bien sûr, qu'un confrère renonce à une décision de résistance. Nous ne sommes pas très coutumiers du fait qu'un juge change de décision sur le même dossier."

Et au sujet des déclarations du procureur : "Le point de vue de Monsieur le Procureur était acquis dès le départ. Pourquoi s'étonnerait-il ? Monsieur le Procureur n'a pas dû vouloir dire qu'il était choqué." Et il poursuit : "Je me suis un peu repris à présent, je vais un peu mieux. Si je me sens mieux, il ne sera pas nécessaire que j'aie au bout de mon arrêt de 45 jours. Je reprendrai mon travail." Ce jour-là, la Cour a renvoyé à trois ou quatre mois les jugements des autres affaires qu'elle devait traiter. Pour Pinar, elle s'est contentée de vingt jours. Quand on prend en considération les déclarations du juge sur la durée de son arrêt maladie, cela fait sens.

Voilà donc la situation actuelle de Pinar. Ces gens-là vivent cela depuis quatorze ans. Combien d'années auriez-vous tenu, vous ? Aviez-vous déjà entendu parler d'un tel "coup" asséné sur la Justice, par la Justice ? On échappe aux criminels en trouvant refuge auprès de l'État. Si c'est l'État le criminel, on s'en protège auprès de la Justice. Et où ira-t-on désormais ? Jouera-t-on à tu l'aimes ou tu la quittes ?

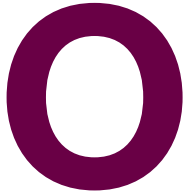
Bien sûr que non. Quand l'État trouve normales de telles atteintes au droit de ses citoyens, on trouve refuge auprès de la société civile qui, dans de tels cas, se renforce plus que jamais. Dès mardi, des réunions ont eu lieu. Le mardi le 27, les amis de Pinar ont tenu une conférence de presse. Je ne sais pas si vous vous rendez compte, mais c'est ainsi que se construit la Turquie démocratique. C'est ainsi que s'écrit l'Histoire.

Traduction :

- Samim Akgönül
- François Skvor

Pinar Selek, coupable d'être sociologue

Le 26 Février 2011 par Frédéric Neyrat



On sait les journalistes persécutés pour leurs écrits, pour leurs photos dans tant d'endroits du monde. On le sait moins, mais les sociologues exercent aussi un métier dangereux. Il est vrai que journalistes et sociologues pratiquent l'enquête, sous des formes différentes, mais qui viennent souvent contrarier les discours officiels, ceux des Etats et des pouvoirs.

Pinar Selek, sociologue turque, est depuis treize ans accusée à tort d'un acte terroriste odieux (avoir posé une bombe au marché aux épices d'Istanbul qui a causé la mort de sept personnes) ; elle a été emprisonnée pendant deux ans et demi, torturée. Qu'importe que les rapports de police aient établi depuis le début qu'il ne s'agit pas d'une bombe, qu'importe que les rapports d'experts aient conclu à une fuite de gaz butane, l'injustice d'Etat est en marche, depuis 1998. Libérée en décembre 2000 sur la base de ces expertises scientifiques incontestables, qui seront régulièrement confirmées par la suite, Pinar Selek fut renvoyée devant le tribunal. Acquittée pour ces faits, des faits qui n'en sont pas, en 2006, après un procès qui aura duré cinq ans, il se trouvera un procureur pour faire appel de cette décision.

Bien qu'elle soit de nouveau acquittée à l'issue d'un deuxième procès d'assises en 2008, la Cour de cassation cette fois décide de la poursuivre encore, sous le même chef d'inculpation. Le 9 février 2011, les juges ont de nouveau conclu à son innocence, suscitant le soulagement chez tous ses soutiens, turcs et internationaux, présents au procès. La joie a été de courte durée : deux jours après, le ministère public vient de faire appel de cet acquittement. Un quatrième procès aura donc lieu avec les mêmes réquisitions : l'emprisonnement à perpétuité.

On a beau lire et relire le «dossier» de Pinar Selek, on ne comprend pas, dans un premier temps, l'acharnement judiciaire dont elle est victime depuis 1998. Certes, Pinar Selek s'est engagée très tôt dans les mouvements féministes, antimilitaristes, ce qui a sans doute suscité l'ire des fractions les plus nationalistes et les plus militaristes de l'Etat turc, et des menaces, déjà. Elle a aussi créé, en 1996, à Istanbul, elle avait alors 25 ans, l'Atelier de rue, qui accueillait non seulement «les enfants de la rue» mais aussi «des adultes, SDF, travestis, transsexuelles, travailleuses du sexe, gays, lesbiennes, des voleurs, des universitaires, des vendeurs ambulants, des collecteurs d'ordures, des musiciens gitans». Un lieu unique, de débat et de création artistique, en ce sens un «atelier», dont elle a fait d'ailleurs le sujet de sa thèse. On imagine bien ce que ce «lieu d'échanges, lieu de mélanges», comme elle le qualifie elle-même, a pu susciter de haine chez les intégristes et autres gardiens de l'ordre moral et social. Mais dans une société turque en pleine transformation, Pinar Selek n'est pas la seule jeune femme à s'engager ainsi. Tout cela ne suffit donc pas à expliquer un tel acharnement, à commencer par la constitution de ce dossier judiciaire sans preuves, voire, ce qui est apparu lors du procès du 9 février, par la fabrication de preuves, pour attester sa culpabilité (comme le creusement d'un cratère pour corroborer, contre les rapports d'experts, la thèse de la bombe).

Pinar Selek est coupable aux yeux d'une partie de l'Etat, de son appareil militaire policier et judiciaire. Coupable de s'être intéressée à une réalité déniée, parce que réduite au terrorisme, celle de la guerre civile menée contre les kurdes ; d'autant plus coupable d'ailleurs qu'elle est une jeune intellectuelle non kurde. Or la lutte contre le terrorisme kurde en Turquie (comme, pendant la guerre d'Algérie, la lutte contre les indépendantistes algériens) «justifie» tous les traitements d'exception, toutes les opérations de basse police, toutes les pratiques inhumaines et indignes. En Turquie aujourd'hui, la question kurde, comme la question arménienne et, plus largement, le mythe national sont des sujets tabous dont on ne parle pas, ou plutôt dont on ne peut parler qu'en reprenant la version officielle, celle de l'Etat. Au risque de subir une répression arbitraire à laquelle n'ont pas échappé, malgré leur notoriété internationale, les grands écrivains turcs Yachar Kemal et Orhan Pamuk, qui soutiennent aujourd'hui Pinar Selek.

Pinar Selek est donc coupable d'avoir fait son travail de sociologue sur un sujet sensible. Coupable d'avoir opéré la rupture liminaire avec le sens commun et tous les discours d'Etat. Coupable d'avoir tout simplement enquêté auprès des militants kurdes pour comprendre leurs raisons et leurs motivations ; ce qui l'a amenée à les rencontrer et à les interviewer avec l'empathie que doit mettre en oeuvre le sociologue dans la réalisation de ses entretiens.

Oui, Pinar Selek est bien coupable d'avoir été sociologue, jusqu'au bout, jusqu'au bout de ses forces, refusant de communiquer, même sous la torture, l'identité de ses enquêtés, refusant en d'autres termes que son enquête sociologique vienne alimenter un fichier policier. Ce qui lui a valu depuis treize ans cette accusation gravissime - qui laisse des traces, même s'il est démontré très vite qu'elle ne repose sur rien - la prison, la torture, l'obligation de résider hors de Turquie et ces procès à répétition, c'est bien d'avoir agi en sociologue, d'avoir rigoureusement respecté les protocoles et l'éthique de la recherche.

L'acharnement judiciaire contre Pinar Selek doit cesser. Il est humainement ignominieux, il est juridiquement contraire aux principes que doivent respecter les Etats européens (et la Turquie, légitimement, prétend à ce statut), notamment l'article 13 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui proclame : «Les arts et la recherche scientifique sont libres. La liberté académique est respectée.» Le 25 février, Pinar Selek devait être à Paris pour témoigner, lors de la rencontre inaugurale de Chercheurs sans frontières. Son cas illustre emblématiquement l'urgence d'une mobilisation large pour défendre la liberté de recherche partout dans le monde.

Frédéric Neyrat, Président de l'Association des sociologues enseignants du supérieur (ASES), membre de Chercheurs sans frontières (CSF)

Article paru dans l'édition du 26.02.11

Le Monde



Pinar Selek à l'inauguration
de Chercheurs sans frontières
Le 25 février 2011

Les colombes inquiètes

Le 03 Juillet 2012 par Etienne Copeaux

C

e nouveau blog consacré à Pinar Selek est le résultat d'une urgence. Je veux par là que tous les démocrates préoccupés par la situation en Turquie et l'affaire Pinar Selek puissent trouver plus facilement les textes que j'avais publiés sur l'affaire.

Je relisais récemment le dernier article de Hrant Dink, journaliste et écrivain arménien d'Istanbul assassiné le 19 janvier 2007, article paru précisément le jour de sa mort dans le périodique arméno-turc Agos¹.

« Pourquoi m'ont-ils pris pour cible ? » s'interrogeait Hrant Dink. Le 6 février 2004, il avait publié dans Agos un article sur Sabiha Gökçen, la fille adoptive d'Atatürk, qui aurait été, probablement, une arménienne passée par l'orphelinat. L'article avait valu à Hrant des réactions très vives, comme on s'en doute, surtout de la part de l'Etat-major.

Le 23 février 2004, Hrant avait été convoqué par un adjoint du préfet d'Istanbul qui l'avertit : « Vous le savez bien, les rues sont remplies de toutes sortes d'énergumènes. Voilà pourquoi je vous dis qu'il faudrait faire un peu plus attention lorsque vous divulguez ce genre d'information ».

Par la voix du fonctionnaire, l'Etat avouait qu'il laisse faire ses basses œuvres par lesdits « énergumènes », puis s'en lave les mains. Les « énergumènes » sont régulièrement alertés par les médias, la presse-poubelle, sur les « traîtres à la nation turque » désignés à la vindicte. Dans ce cas précis, ils se sont sentis couverts par le message de l'Etat-major qui disait : « De quelque bord que l'on soit, c'est un délit contre l'intégrité nationale et la paix sociale que d'ouvrir un débat sur un tel symbole ».

La nature du délit était formulée par l'Etat-major, le réquisitoire prononcé par l'adjoint du préfet, la sentence annoncée par un autre fonctionnaire présent ce jour-là qui avertit durement Hrant « des possibles réactions que [ses] articles pourraient susciter ».

Les exécuteurs de la sentence se sont très vite découverts ; des militants d'extrême-droite (ülküçü) sont venus manifester le 26 février 2004 devant le siège d'Agos, clamant : « A partir de maintenant, Hrant Dink sera le point de mire de notre colère et de notre haine ».

Depuis, Hrant Dink ne vivait plus que dans l'inquiétude.

D'autant que, par ailleurs, Hrant était poursuivi par la justice à la suite d'une conférence qu'il avait prononcée en 2002 à Urfa. En janvier 2007, la sentence est connue : Hrant est consterné, abattu, d'apprendre qu'il est condamné à six mois d'emprisonnement ferme.

La description que Hrant fait de la procédure judiciaire me fait irrésistiblement penser à ce que subit Pinar Selek depuis 1998, ce fonctionnement kafkaïen qui prend toutes les apparences de procédure judiciaire, mais qui est une parfaite machine à broyer les opposants :

« Nous avons donc déposé notre recours. Ensuite, le procureur général de la Cour de cassation s'est prononcé pour mon acquittement, déclarant dans son rapport d'expertise qu'il n'existait, selon lui, aucun délit. Cependant, la Cour de Cassation m'a quand même jugé coupable. Pourtant, le Procureur général était aussi sûr de ce qu'il avait compris que moi de ce que j'avais écrit ; il s'est donc pourvu en appel contre le verdict et a transmis le dossier à la Chambre haute. Que puis-je dire de plus, sinon que cette puissance décidée à m'apprendre à ne pas dépasser les bornes, qui manifestait sa présence occulte à chaque étape de mon procès, était encore cachée derrière le rideau ? En effet, à la majorité des voix, la Chambre haute de la Cour de cassation statua à son tour en faveur de ma condamnation pour dénigrement de l'identité turque. »

Une procédure d'appel s'engage, Hrant ne va pas immédiatement en prison (cela aurait sans doute mieux valu). Mais Hrant étant condamné, il est considéré par les médias et une partie de l'opinion comme un « étranger », « traître à la nation », « traître à la turcité ». Les « énerguènes » se sentent les mains libres désormais.

Consterné, découragé, Hrant écrivait juste avant d'être assassiné : « Torture psychologique qu'il me faut supporter dans la solitude. (...) D'un côté le qui-vive, de l'autre la crainte. Je me sens exactement comme une colombe ; comme elle, occupé à scruter à droite et à gauche, devant et derrière moi. Ma tête est devenue aussi mobile que la sienne ; aussi prompt à se retourner instantanément. (...) « Les moments que je traverse ne sont pas faciles. Ni pour moi ni pour ma famille. A certains moments, (...) j'ai envisagé sérieusement de quitter le pays... »

Le 19 janvier 2007, Hrant a été abattu par un « énerguène ». D'autres, beaucoup trop d'autres démocrates turcs, avaient subi le même sort avant lui. Cet assassinat a été un moment d'immense tristesse nationale. Des millions de « Turcs » se sont joints aux « Arméniens », tous réunis en dépassant le clivage qu'on veut imposer à la population entre musulmans et non-musulmans. Tous étaient des citoyens de la république de Turquie, voulant la démocratie non seulement pour les Arméniens, mais pour leur pays.

L'assassinat de Hrant Dink a été un climax, un point culminant de la prise de conscience citoyenne. Pourtant, l'affaire Pinar Selek, ainsi que toutes les autres arrestations et menaces survenues depuis un an, nous démontrent que rien n'a fondamentalement changé, sinon dans un mauvais sens.

Pinar Selek, officiellement acquittée pour la troisième fois le 9 février 2011, reste persécutée, et psychologiquement torturée par l'appel qui a été fait immédiatement et qui la place sous la menace d'un nouvel emprisonnement. Cet épisode judiciaire l'a surprise alors qu'elle vivait provisoirement à Berlin, hôte du Pen-Club allemand. Elle ne pouvait plus, raisonnablement, rentrer en Turquie.

Elle a donc décidé de s'installer en France, où elle est arrivée en août 2011, avec deux valises, dans une simple chambre d'étudiant, pour terminer sa thèse. Elle n'est pas réfugiée politique, elle a longtemps refusé de se considérer comme exilée, pourtant, elle l'est. On peut très bien la comprendre ; elle s'en est expliquée dans son petit essai Loin de chez moi... mais jusqu'où ? Hrant Dink le dit très clairement aussi : « Il n'est pas dans ma nature d'abandonner les flammes de l'enfer pour rejoindre la douceur du paradis. Je fais partie de ces hommes qui se sont fixé pour but de transformer en paradis l'enfer dans lequel nous vivons. Nous voulons vivre en Turquie, parce que c'est à la fois un désir profond et une nécessité dictée par le respect que nous devons à ces milliers d'amis connus ou inconnus qui nous soutiennent et luttent pour la démocratie en Turquie. »

Pinar elle aussi voudrait à nouveau vivre en Turquie, faire vivre et prolonger le travail qu'elle avait commencé, avec les enfants des rues, avec la librairie féministe Amargi... Comme Hrant, elle est de celles qui « veulent transformer l'enfer en paradis ». J'imagine la souffrance de ceux et celles qui assistent impuissants, de loin, à la répression. J'ai beaucoup pensé à Pinar lors des grandes manifestations féministes en mai dernier, auxquelles elle ne pouvait participer. Elle a rejoint sans l'avoir voulu les milliers de démocrates turcs qui vivent en France, souvent poussés par le coup d'Etat de 1980, d'autres par les pressions et violences sur les alévis, beaucoup d'autres aussi par les misères et la répression engendrées par la guerre contre le mouvement kurde.

Ainsi Pinar est-elle aussi désormais une « colombe inquiète ». Elle a été physiquement agressée voici quelques années, à Nice. Depuis un mois une campagne de diffamation s'est développée dans la presse-poubelle en Turquie. Exactement comme ce fut le cas à l'encontre de Hrant Dink. Traduire ces articles et les publier sur le Net, ne serait-ce que les résumer, aboutirait à diffuser encore plus les calomnies.

Nous sommes inquiets pour les colombes, nous sommes inquiets pour Pinar.

Plus que jamais, il faut la faire connaître, elle, ses actions, ses travaux, dans les médias français.

Ceci, ni ce blog qui lui est dédié, ne modifie en rien notre préoccupation pour les autres : Büsra Ersanlı, Ragıp Zarakolu, Ayşe Berktaş, dernièrement la Française Sevil Sevimli, la centaine de journalistes, et les centaines d'étudiants qui sont actuellement sous les verrous.

Le mouvement féministe a eu un rôle très important dans la démocratisation de la Turquie

Le 12 Juin 2011 par Gérard Biard

Nous ne pouvons pas combattre le sexisme séparément du nationalisme, du capitalisme, de l'hétéro-sexisme, du racisme, du militarisme. »

« Le changement en Turquie viendra des femmes, des homosexuels, des groupes opprimés. »

Pinar Selek est sociologue, militante antimilitariste et fondatrice de l'association féministe Amargi. Accessoirement, elle est aussi victime de l'acharnement des autorités turques, qui, malgré trois acquittements prononcés en sa faveur (le dernier le 9 février 2001), continuent à l'accuser d'avoir posé une bombe au marchés aux épices d'Istanbul le 9 juillet 1998 — alors que tous les rapports concluent à une explosion accidentelle, due à une fuite de gaz. Elle est aujourd'hui exilée à Berlin, où elle continue à lutter pour les droits des femmes, des homosexuels et des minorités.

Charlie Hebdo : Quelle est, aujourd'hui, la situation des femmes en Turquie ?

Pinar Selek :Le mouvement féministe est très présent en Turquie et, bien sûr, il rencontre une forte résistance patriarcale. Dans ce pays marqué à la fois par des luttes interculturelles et par un héritage multiple, le patriarcat agit très diversement dans la vie des femmes, selon qu'elles ont tel ou tel statut dans la hiérarchie sociale. D'un côté, elles peuvent mener des existences assez libres, de l'autre, elles subissent toutes sortes de violences. Les plus visibles, évidemment, ce sont les violences sexuelles et les crimes. Par exemple, dans les sept premiers mois de 2010, 226 femmes ont été tuées par des hommes au nom de « l'honneur », 478 femmes ont été violées et 6423 femmes ont porté plainte pour des violences qu'elles ont subi dans leur famille. Et plus, il y a le conflit avec les Kurdes, qui dure depuis 25 ans, dans l'Est de Turquie, où les femmes subissent ce qu'elles subissent dans toutes les guerres : privations, tortures, viols, prostitution, exil. Ce qui change, c'est qu'il y a aujourd'hui une sensibilité croissante de la société sur la violence contre les femmes, et une plus grande visibilité médiatique.

Les disparités entre les populations citadines et rurales ont-elles tendance à diminuer ?

Non, on ne peut pas dire. Mais le conflit entre le conservatisme et les idées libertaires existe dans toute la Turquie, dans les villes comme dans les villages.

Vous êtes l'une des fondatrices de la coopérative féministe Amargi. En quoi consiste votre travail ?

Amargi est une organisation féministe assez populaire en Turquie. Son propos, ce n'est pas uniquement de défendre les droits des femmes, c'est aussi de proposer une analyse du système, de comprendre comment la violence devient légitime. À travers le prisme féministe, on étudie les fondements et les mécanismes de toutes les formes de pouvoir et d'oppression, qui produisent et nourrissent des « montages sociaux » de genre. Parce que nous ne pouvons pas combattre le sexisme séparément du nationalisme, du capitalisme, de l'hétéro-sexisme, du racisme, du militarisme, de la colonisation de la nature. Ces systèmes ne sont pas hiérarchisables les uns par rapport aux autres, ils sont liés. Donc, les femmes d'Amargi se mobilisent contre la violence envers les femmes, les étrangers, les différents, les opprimés... En parallèle à ces activités politiques, nous avons aussi une librairie féministe, qui est devenue un point de rencontre pour plein de gens, et unerevue, qui s'appelle également Amargi, vendue à trois mille exemplaires.

Vous dites qu'il existe un mouvement féministe très présent en Turquie. Depuis quand ?

Avant 1980, il n'y avait pas vraiment ce qu'on pourrait appeler un mouvement féministe. Les revendications pour les libertés et les luttes sociales étaient surtout portées par les mouvements de gauche, les ouvriers, les paysans, les étudiants... Puis, en 1980, il y a eu un coup d'état. Je me rappelle, beaucoup de gens furent tués, arrêtés, ou durent fuir à l'étranger. Tout était interdit : parler, lire, discuter, s'organiser... Près de deux cent milles personnes étaient en prison. Ce qui fait que beaucoup de femmes sont restées seules. Et ce sont ces femmes qui ont fait émerger une véritable organisation féministe en Turquie. Ce sont elles qui ont mené les premières actions sociales pendant la dictature, en 1985. On les a arrêtées et mises en prison, mais la lutte féministe a continué, et de plus en plus de femmes ont pris part au mouvement. On a fait des meetings contre la bastonnade, contre la torture, contre les tabous... Le mouvement féministe a eu un rôle très important dans la démocratisation de la Turquie.

Comment est-il structuré ?

Aujourd'hui, on peut dire que c'est la plus importante force de la société civile. Dans chaque ville, il y a au moins une organisation de femmes, et plusieurs dans les grandes villes. À Istanbul, par exemple, il y en a plus de 40 et la plupart sont ouvertement féministes. Ces organisations travaillent ensemble et ont la capacité de réagir rapidement. Elles ont une influence sur les organisations mixtes comme les partis ou les syndicats, elles pèsent sur les modifications des lois, font des campagnes de sensibilisation de la société... Elles ont par exemple fait campagne pour une réforme du Code pénal, sur les droits sexuels et la dépenalisation de l'adultère. Et finalement, l'adultère fut dépenalisé... A l'Est ou à l'Ouest de la Turquie, on mène des campagnes contre la guerre, la pauvreté, la violence, l'exclusion politique. Et toute cette citoyenneté « par la pratique », permet de démontrer que les relations entre l'État et les femmes peuvent évoluer, les femmes impliquées dans ces campagnes prennent conscience de leurs droits et deviennent des acteurs politiques. Le mouvement féministe a permis de créer les espaces de réflexion et de solidarité, il y a des magasins féministes, des bibliothèques, des cinémas...

Avec l'AKP au pouvoir, on a l'impression que la religion devient de plus en plus présente dans la vie quotidienne et politique des Turcs. Peut-on dire que les femmes sont prises en tenaille entre l'armée et l'islam politique ?

L'AKP est un parti libéral et conservateur : il mène une politique favorable à la globalisation économique, tout en défendant des valeurs islamiques. Si les femmes sont prises en tenaille, c'est moins entre l'armée et l'islam politique qu'entre deux types de conservatisme. D'un côté le conservatisme militariste et kémaliste, de l'autre le conservatisme néolibéral. Et ces deux forces invoquent les droits des femmes. Les Kémalistes prétendent qu'ils sont la garantie de la laïcité et de la modernité, tandis que le gouvernement islamo-libéral parle des libertés en même temps qu'il les écrase... Je pense que ceux qui détermineront le niveau de démocratie de la Turquie de demain, ce sont d'abord les associations de défense des droits humains, les mouvements féministes, anti-militaristes, anti hétéro-sexistes, les organisations locales. Leurs revendications sont devenues suffisamment visibles et importantes pour la société. Le changement démocratique en Turquie viendra des femmes, des homosexuels, des groupes opprimés.

Vous avez publié une étude sur la construction de la masculinité à travers le service militaire. Pourquoi un tel sujet ?

J'ai essayé de comprendre la production et la légitimation de la masculinité : comment on produit et on fait exister le genre. En Turquie, le service militaire est une expérience très importante pour les hommes. Sa durée est variable en fonction du niveau d'éducation, mais tous doivent l'effectuer. Le service militaire nous montre comment le militarisme fonctionne, mais aussi comment il croise les autres mécanismes de pouvoirs sociaux. Dans ce milieu où un seul sexe est représenté, les valeurs dominantes de la société deviennent plus marquées. À travers cet exemple, j'ai essayé de décoder le patriarcat, pas seulement en Turquie, mais partout, en France, au Japon, à Cuba, en Algérie, en Chine, en Allemagne... Nous mangeons tous la même soupe avec différentes cuillères. Le service militaire, et le militarisme en général, n'a pas les mêmes influences partout, mais ce qu'il produit et ses conséquences sont les mêmes partout : le jeu impuissant de l'héroïsme, le ressentiment insurmontable, les peurs inavouables... Tout ceci est commun à beaucoup d'hommes.

**Propos recueillis par Gérard Biard
Paru dans Charliehebdo**

« L’AFFAIRE SELEK » : TEST DE L’INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE TURQUE

Le 23 Février 2011 par DEFNE GÜRSOY

Alors que la Turquie tente de confirmer sa place dans la nouvelle donne géopolitique au Moyen-Orient et du monde, un procès sans précédent continue de préoccuper une partie de l’opinion publique dans le pays ainsi qu’en Europe.

La sociologue antimilitariste et féministe Pinar Selek, co-fondatrice de l’association féministe Amargi, est accusée d’avoir aidé des rebelles kurdes à commettre un attentat à la bombe au marché égyptien d’Istanbul en 1998. Acquittée par trois fois par la cour d’assises d’Istanbul en 2006, 2008 et récemment le 9 février 2011, la décision a été cassée trois fois par la Cour de cassation.

Les faits remontent à juillet 1998. Pinar Selek, alors jeune sociologue engagée de 27 ans, mène une enquête sur le conflit armé qui a transformé le sud-est anatolien en zone de guerre. Elle s’intéresse tout particulièrement aux militants kurdes du PKK qui ont choisi la lutte armée. Arrêtée le 11 juillet, la police essaie de lui extirper par la torture le nom des combattants kurdes qu’elle a interviewés, en vain. Puis, un mois après le début de son incarcération, elle apprend en écoutant le journal télévisé en prison qu’elle est accusée d’être complice de l’attentat au marché égyptien d’Istanbul perpétré le 9 juillet 1998, qui fit sept morts et 127 blessés. Elle est libérée en décembre 2000, suite à un rapport judiciaire scientifique attribuant l’explosion à une fuite de gaz. Quelques mois plus tard, sans demande de la cour locale qui traite le dossier, la Préfecture de police envoie un rapport où il est indiqué que « l’explosion est due à une bombe ».

Le procès est rouvert et se termine en 2006. La 12e Cour d’assises d’Istanbul prononce l’acquittement de Pinar Selek, estimant que la thèse de l’attentat à la bombe n’est pas fondée. Le procureur de la République dépose alors une demande pour casser l’acquittement et renvoie le procès en Cour de cassation. Ce scénario se reproduira à trois reprises, jusqu’au 11 février 2011. Deux jours après le troisième acquittement par la Cour d’assises, la demande de cassation est déjà mise en oeuvre par le procureur.

En treize ans, le procès de l’attentat présumé s’est peu à peu transformé en acharnement judiciaire. Il rappelle celui observé à l’encontre de Orhan Pamuk, ou encore de Hrant Dink, tous deux poursuivis pour « insulte à l’identité turque ». Alors que Orhan Pamuk fut acquitté, le journaliste arméno-turc fut déclaré coupable et assassiné quelques mois plus tard, le 19 janvier 2007.

Dès le lendemain de sa libération en 2000, Pinar Selek reprend son travail de terrain, cette fois-ci avec d’autres groupes marginalisés de la société turque, notamment les travestis, les transsexuels et les enfants des rues. Depuis plusieurs années, elle critique le nationalisme et le militarisme,

dénonçant notamment le processus de transformation « des bébés en assassins », expression utilisée par la défense de la famille Dink pour désigner ses assassins, dans un livre intitulé « Devenir un homme en Turquie ». Elle y dénonce la « construction » de l'homme turc, de la circoncision au service militaire obligatoire. Bref, elle continue à déranger en étudiant des phénomènes marginaux, voire tabous dans une société turque conservatrice et nationaliste.

Devant l'acharnement de la haute magistrature, réputée pour son nationalisme aux couleurs kémalistes, les membres du gouvernement de l'AKP et le président de la République ont préféré rester muets. « La Turquie est un pays démocratique, disent-ils, et le système politique ne peut agir sur le législatif ». Or, c'est bel et bien ce système législatif qu'avait amendé le référendum du 12 septembre 2010. Ce dernier a modifié certains articles de la Constitution de 1982 portant sur le (dys)fonctionnement des institutions judiciaires (la Cour de cassation, le Yargıtay, ou encore le Conseil supérieur des juges et des procureurs, le HSYK). Même si la volonté déclarée n'était pas de politiser ces institutions, il est certain que la modification aurait dû les rendre plus démocratiques et les libérer de toute partialité. Non seulement l'impartialité désirée n'a pas opéré pour Pinar Selek, mais les dirigeants de l'AKP ne se sont jamais prononcés sur cette affaire. Peut-être son engagement militant dérange-t-il plus que l'on n'ose le dire?

L'acharnement incessant dirigé contre Pinar Selek ne laisse aucun doute sur la nature du/des procès : chaque audience est suivie par la plupart des médias turcs, qui qualifient l'affaire Selek de « symbolique ». Depuis qu'elle s'est exilée à Berlin il y a plus d'un an, les médias et les associations de droits de l'homme, ainsi que certaines figures politiques européennes se sont également déclarés « témoins » de l'innocence de Pinar Selek. Mais à son encontre, les menaces continuent de plus belle. Pinar Selek agace et dérange les nationalistes, les militaristes et les conservateurs. Et surtout, une certaine caste juridique, qui, même si les juges des cours locales s'obstinent à l'acquitter, pensent qu'eux, « grands » juges – dernier rempart d'un kémalisme désincarné – ont droit au dernier mot.

Il est probable que son ascendance familiale dérange, elle aussi... Son grand-père, Cemal Hakki Selek, est fondateur du Parti des Ouvriers de Turquie (TIP), et son père, Alp Selek, est avocat, défenseur de nombre d'intellectuels et syndicalistes de gauche et des droits de l'homme.

Néanmoins, alors que les responsables politiques sont les premiers à reconnaître et à dénoncer l'emprise de la « haute magistrature » turque sur des sujets et différends qui concernent le parti au pouvoir, aucun membre du gouvernement ne semble trouver que l'affaire Selek vaille une dénonciation publique. Si la condition sine qua non de l'existence d'une société démocratique passe inévitablement par l'indépendance de la justice, la Turquie se doit de prouver qu'elle est capable de relever ce défi. Et ce processus passe obligatoirement par la fin du harcèlement juridique et politique contre une intellectuelle pourtant trois fois acquittée mais toujours accusée d'être responsable d'un présumé attentat qu'elle n'a pas commis.

« L'Affaire Selek » : test de l'indépendance de la justice turque

Defne GÜRSOY / Journaliste-écrivain, Correspondante du quotidien Birgün en France

OBSERVATOIRE DE LA TURQUIE ET DE SON ENVIRONNEMENT GEOPOLITIQUE / FEVRIER 2011

© IRIS TOUS DROITS RÉSERVÉS

INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES

PLAIDOIRIE DE PINAR SELEK A LA 12ème COUR D'ASSISES D'ISTANBUL

Le 17 MAI 2006

Je vous présente ce texte appelé « défense » dans le jargon juridique, non pas dans le but de me défendre contre les diverses allégations à mon encontre mais plutôt pour expliquer comment je me suis battue pour ma dignité, ma personne, ma quête de la liberté et mon lien à la vie, contre la cabale que je subis depuis extrêmement longtemps.

Oui, il est vrai que j'ai été dans une position de défense depuis que le complot du Bazar à Épices¹ a mis ma vie entre parenthèses. A présent, je vais tenter d'expliquer ce pour quoi je me suis défendue et comment.

Depuis mon enfance, j'ai essayé d'imaginer comment il était possible de mener une vie libre, morale et heureuse. J'ai étudié la sociologie pour trouver des réponses à ces questions, pour me comprendre moi-même et la société, et pour étendre mon champ de liberté. Pendant mes années universitaires, à la poursuite de cette quête infinie, j'ai essayé de créer mon propre chemin en questionnant les rapports entre le savoir et le pouvoir, la manière dont la science est instrumentalisée, les modes comportementaux et langagiers, bref, en questionnant tout ce qui était trop sacré pour être abordé. Comme je m'étais donné énormément de mal pour trouver les réponses à mes questions et avais analysé le moindre mot que j'avais appris, je fus reçue comme major de ma promotion.

Au cours de ma défense pendant le procès du 14 avril 1999, j'ai fait une référence à Bourdieu, qui avait écrit : « je veux pénétrer plusieurs vies, c'est à dire m'entretenir et discuter avec les gens qui ont l'expérience de ces vies et construire des relations entre les subjectivités », suivant ainsi la formule de Flaubert : « un sociologue pénétrera et touchera certainement de nombreuses vies, essaiera de comprendre des gens qui ont des émotions et des expériences dont il/elle n'a jamais fait l'expérience ». J'ai passé le début de mes années universitaires, non pas dans les couloirs ni dans les réfectoires, mais à l'intérieur même de la vie, avec cette profonde motivation, cherchant encore et toujours. J'essayais toujours de sonder l'insondable, et ainsi, à ma façon, d'éclairer les ténèbres.

Je pensais que les sociologues, tout comme les médecins, devaient être capables de guérir les blessures de la société. Après avoir achevé mes recherches sur la manière dont les transsexuels avaient été expulsés d'Ulker Street² et avoir validé ma thèse, je ne

1. Le 7 juillet 1998, une explosion a eu lieu dans le Bazar à Épices, tuant 7 personnes et en blessant 120. Les rapports des experts ont conclu que la cause de cette explosion était une bombonne de gaz mais Pinar Selek a été accusée d'avoir posé une bombe dans le Bazar et le procès est encore en cours.

pouvais tout simplement pas abandonner les personnes dont j'avais partagé les problèmes, sous prétexte d'avoir obtenu ce que je désirais. Et donc je ne les ai pas abandonnées. J'ai participé à un atelier avec les personnes que j'avais rencontrées au cours de diverses enquêtes et qui avaient toutes subi une forme ou une autre d'exclusion et d'isolement. Nous l'avions appelé « l'Atelier des Artistes de Rue ».

C'est horrible de voir cet atelier présenté comme une fabrique de bombes. Non, jamais une bombe n'aurait pu pénétrer dans notre atelier. Au contraire, dans ce tout petit espace qui nous appartenait, nous tentions de surmonter toutes sortes de violences, essayant au contraire de soigner les blessures causées par la violence. Nous devons laver la réputation de cette expérimentation qui en valait la peine, pas seulement pour moi mais pour toutes les personnes de l'atelier, mais aussi pour la société. Notre atelier, qui a été calomnié par d'horribles accusations, était en réalité un lieu d'amour.

Dans cet endroit, les personnes qui avaient été mises au rebut de la société, allaient récupérer des matériaux utiles qu'elles extirpaient des déchets pour les transformer en œuvres d'art. Pour un groupe de gens qui, tout d'abord, ne savaient pas comment être unis et faire face à l'isolement et à l'état de siège que nous subissions, nous sommes revenus à la vie à travers l'art, nous nous sommes épanouis et avons même commencé à nous enraciner. Dans cet espace minuscule où nous réalisions des masques, des vases fait de boue, des statues de plâtre et des peintures, nous avons créé un théâtre de rue. Et dans un laps de temps très court, nous avons été invités pour faire des représentations dans de nombreux lieux. Nos œuvres ont commencé à être exposées dans les rues. Nous avons également publié une revue. Cette revue, qui comptait de nombreux auteurs et revendeurs, s'appelait : « l'Invité ». Tout le monde s'évertuait à répéter : « le sens de l'hospitalité est mort...la télé et la vie citadine ont tué le sens de l'hospitalité ». Mais nous, nous avons réussi à inviter des personnes dont les voix n'étaient jamais entendues dans les maisons d'autres personnes, et, dans un sens, à faire revivre le sens de l'hospitalité. Grâce aux liens solides créés dans la rue, nous avons très rapidement distribué les 3000 exemplaires que nous avons imprimés.

Notre atelier était minuscule mais son impact grandissait en même temps que sa productivité. Cet atelier, avec sa politique d'ouverture, où des dizaines de personnes passaient chaque jour, et où des transsexuels sans domicile et des enfants venaient parfois trouver refuge, était aussi un endroit où on pouvait s'impliquer et se mêler aux autres. Donc, toute personne ayant des problèmes pouvait nous rendre visite. Ceux qui avaient l'habitude de devenir agressifs à cause de la violence et de l'exclusion dont ils souffraient apprenaient à se faire confiance et à faire confiance aux autres au sein de l'atelier. Certains ont même abandonné la prostitution et les drogues grâce au pouvoir de l'art et du partage.

Et c'est alors que tout s'est écroulé. Juste au moment où nous commençons à nous enraciner, je me suis retrouvé au beau milieu de ce complot infâme et en suis devenu le personnage central, son actrice principale. Le complot du Bazar à Épices a été, avant tout, une atteinte contre l'Eden que nous avons extirpé de terre, contre notre oasis dans le désert. Notre atelier, qui était situé au milieu de Beyoglu³ et dont les portes étaient en permanence ouvertes à tous, de façon à ce tous puissent entrer et venir à leur guise, a été catalogué « fabrique de bombes », et la femme la plus active de ce lieu décrite comme une terroriste. Quand ceci est arrivé, les espoirs des personnes qui

2. Une rue d'Istanbul où des travestis habitaient et ont plus tard été expulsés par des groupes fascistes, avec l'approbation officielle des forces de police et des autorités de l'époque.

3. Un quartier du centre d'Istanbul.

fréquentaient ce lieu, et qui, de toute façon, devaient constamment faire face à des problèmes, ont volé en éclat.

Ces personnes, qui subissaient la violence de façon quotidienne, mais qui construisaient ensemble l'expérience collective d'une forme d'existence non-violente, n'ont pu que s'effondrer face à une telle attaque contre notre atelier.

Un travesti qui me rendait visite lorsque j'étais en prison me dit : « un rêve ne peut perdurer aussi longtemps. Le nôtre n'avait que trop duré. Je répétais sans arrêt que quelque chose tournerait mal ; je répétais sans arrêt que c'était trop beau pour être vrai, que la vie ne pouvait décidément pas se passer aussi bien. Mais ça, c'est allé au-delà de ce que je pouvais imaginer. J'ai traversé beaucoup de choses. Je pensais m'être habitué à tout et à n'importe quoi, mais je ne me souviens de rien qui ne m'ait autant affecté que ça. Ils ont sali la chose la plus innocente et pure que nous ayons construite. C'est comme s'ils avaient tué notre bébé. Quelle vie terrible ! Même quand tu fais tout ce qu'il faut, ils s'arrangent pour tout salir. Tu ne peux pas t'enfuir, tu ne peux pas t'échapper. J'ai vraiment été traumatisé. »

Les conditions de vie et de travail de cet ami travesti ne tenaient qu'à un fil. Il aurait pu être tué d'un coup de couteau, au beau milieu de la nuit, sur l'autoroute E5 ou autre part, et il aurait été abandonné là. Pourtant, malgré ce risque, mes amis travestis sont toujours restés à mes côtés. N'y avait-il qu'eux ? Les enfants des rues, qui avaient toujours été les travailleurs les plus actifs au sein de l'Atelier des Artistes de Rue, venaient constamment au tribunal, et ce, dès le tout premier procès. Ce n'était pas chose facile pour eux. Ces enfants, qui sont continuellement assassinés par des tueurs anonymes, passent leur temps, tout comme les travestis, à fuir la police. Pourtant, ils sont venus témoigner dans un procès où les autorités de police elles-mêmes m'accusaient. Ils ont expliqué : « notre grande sœur Pinar ne voulait même pas nous laisser ramener du solvant dans l'atelier. » Je leur envoyais encore et toujours des messages pour qu'ils ne viennent pas au tribunal ; parce que j'avais peur qu'ils soient punis pour cela. Mais ils ne m'écoutaient tout simplement pas. En fait, ils ne faisaient pas que me défendre, ils défendaient leur atelier aussi. Ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour empêcher que l'amour que nous avons créé ne soit sali. Notre amour n'a pas été sali, mais notre atelier a volé en éclats.

Je n'arrête pas de penser à ce que le complot du Bazar à Épices a le plus détruit. Mes plus belles années ou celles à venir ? Avant tout, ce complot m'a coûté la mort de ma mère. Ensuite, il a fait exploser l'Atelier des Artistes de Rue en tant de morceaux qu'il est à jamais impossible de le réparer.

Et, en ce qui me concerne, que s'est-il passé ?

J'ai appris que telle était la règle du jeu. Si tu tentes de révéler le mot de passe à haute voix, tu es déclaré coupable. De plus, tu n'es pas puni d'avoir révélé le mot de passe à voix haute, mais, tu es plutôt rendu coupable de quelque chose contre laquelle tu as passé ta vie entière à lutter et à te battre. Par exemple, si tu es une bonne sœur, on t'accuse de prostitution. Si tu es quelqu'un qui a voué sa vie à perpétuer les valeurs de l'Islam, on te stigmatise comme dealer d'alcool ou de drogues. Ou bien, si tu es antimilitariste, on t'accuse d'être un terroriste. Et c'est fait d'une façon si insidieuse, que tu n'as pas d'autre alternative que de te défendre. Donc, au fur et à mesure que tu deviens le centre de l'attention, petit à petit, tu es contraint de commencer à te focaliser sur toi-même. Les accusations se succèdent les unes aux autres et se répètent encore et encore. Même si ces accusations constituent principalement des allégations, la boue qu'on t'a jetée au visage laisse son empreinte et tous ceux qui te regardent se rappellent de ces

accusations. A partir de ce moment, il t'est impossible de conserver ton ancienne identité. Tu n'es pas accusé d'un crime prémédité, non. Tu n'es pas non plus déclaré « criminel de guerre ». L'organisation pro-guerre te « terrorise », te transforme en terroriste et te présente à des millions de gens sous cette nouvelle identité.

J'ai également été piégée par les règles du jeu. En fait, je m'attendais à avoir des problèmes et à éventuellement me retrouver face à vous à cause des recherches que j'avais menées, et j'ai pris ce risque consciemment. Mais je n'aurais jamais pu imaginer me retrouver au milieu d'une conspiration si terrible et inhumaine.

Quand j'ai été placée en garde à vue, la première chose qu'ils ont voulu savoir a été les noms de toutes les personnes que j'avais eues en entretien au cours de mes recherches. J'ai refusé de répondre à leurs exigences car j'avais effectué mes enquêtes sur des personnes qu'on avait poussées au crime pendant des années, et que je n'avais encore jamais révélé à la police aucune information à leur propos. Entre temps, ils ont passé mes recherches au peigne fin. Puis, tout à coup, ils ont fait disparaître ma thèse et l'ont remaniée pour en faire un sujet explosif. Ils ont déclaré que j'avais aidé des militants à cacher leurs bombes pendant que je menais mes enquêtes. C'est ainsi qu'ils ont fait de ma thèse antimilitariste une bombe. Ils ont intensifié la torture, arguant qu'ils avaient trouvé des explosifs sur moi ainsi que dans l'atelier, qu'ils soupçonnaient être mon « atelier de fabrication ». Il est extrêmement pénible pour quiconque de raconter la torture qu'il a dû supporter. Mais je suppose que je suis obligée de la mentionner ici : si vous vous souvenez tout simplement de ce que vous ressentez quand vous vous coupez à la main ou quand vous vous foulez la cheville, vous commencez alors à saisir ce que l'on endure sous la torture. J'ai été soumise à une torture particulièrement intense et insupportable. J'ai eu le bras déboîté alors que j'étais suspendue par les mains et ils l'ont remis en place d'une manière réellement horrible. J'ai été quasiment privée de sommeil. La façon dont ils m'ont torturé le cerveau en criant des choses comme : « on va en faire de la bouillie ! » n'était pas sans rappeler la lobotomie que subissent les malades mentaux dans les hôpitaux psychiatriques. Cela ressemble peut-être à une histoire tout droit sortie d'un roman de science-fiction, qu'une femme qui serait extrêmement documentée à propos des questions de santé mentale et de folie aurait pu utiliser afin de choquer. Mais c'est en réalité une chose extrêmement difficile à endurer. Le plus grand des supplices a été de menacer de torturer les enfants des rues et les travestis, et de les livrer en pâture aux médias si je ne faisais pas ce qu'ils me demandaient.

Et donc, afin d'être débarrassée d'eux et de pouvoir poursuivre ma lutte dans des conditions plussainesaussivitequepossible,etplusquetout,pouréviterquequiconquedansmonentourage ne soit blessé, j'ai signé une déposition. Cette déposition était uniquement à ma charge, déclarant que j'avais aidé les personnes sur lesquelles j'avais effectué mes recherches ; et l'absurditédecettedépositionétaittellequejesavaisquecelaseremarquerait. Jemesouviens vaguement avoir été emmenée en prison puis devant le procureur ; mais j'ai toujours présent à l'esprit ce sentiment qui me submergeait alors : « j'ai enfin échappé à leurs griffes ! ». Parce que la totale absurdité des accusations qui continuaient de peser sur moi était aussi limpide que la lumière du jour, j'avais totalement confiance dans le fait que la vérité finirait par éclater au grand jour. L'atelier d'art n'était pas mon « atelier de fabrication ». Il était impossible qu'une bombe se soit trouvée là. D'ailleurs, dans un assez bref laps de temps, on révéla que les explosifs qui avaient soi-disant été retrouvés là avaient été auparavant en la possession de la police. Mais les conspirateurs étaient acharnés. Un mois après mon incarcération, alors que j'étais occupée à penser que je serais bientôt relâchée, je me suis soudain vue à la télé. Le scénario s'étoffait et j'en étais devenue l'actrice principale. Apparemment, l'explosion dans le Bazar à Épices avait été causée par une bombe et cette bombe avait été posée par Pinar Selek. Je me souviens qu'alors que je me regardais

à l'écran, je me suis sentie comme suspendue au-dessus du néant. Ensuite, les allégations se sont enchaînées et de nombreuses accusations se sont accumulées. Du fait de témoignages extorqués à diverses personnes, on tenta de m'accuser de nombreux crimes tel ce meurtre mafieux qui avait eu lieu alors que j'étais en prison, d'autres explosions etc... Les personnes qui ont signé ces dépositions contre leur volonté, sous la torture, ont expliqué au tribunal de quelle façon on les y avait contraintes. Mais cela ne m'a pas empêché de devoir faire face à un imbroglio total d'accusations. Cependant, la partie la plus pitoyable du scénario a été la tragédie qu'ont subie ces témoins. Nous avons tous suivi ce qui est advenu de ces personnes au cours de l'instruction. Je crois que ce sont les principales victimes de tout ce processus.

Cela m'a fait de la peine de voir ma thèse détruite. Mais le pire est qu'une telle punition face à une démarche qui avait pour simple ambition de tenter d'apaiser les plaies béantes de la société, est devenue également une menace contre toute tentative de diagnostic ou de soin encore à inventer. Au travers de ma personne, un signal d'alarme a été envoyé à tous les hommes et toutes les femmes en recherche d'une indépendance d'esprit. Les sociologues, les chercheurs en sciences sociales et les militants ont été pointés du doigt. Et j'ai été choisie comme emblème.

Mais alors, comment ai-je pu résister ? Comment ai-je pu me défendre ?

Les policiers qui m'ont conduite en prison me rabâchaient sans cesse que je me suiciderais bientôt et que ma mère allait mourir. Enfermée entre ces quatre murs, j'ai longtemps réfléchi à ce que cela signifiait. A posteriori, tous les événements qui s'ensuivirent ont dévoilé très clairement les intentions derrière les mots. A ce moment-là, pourtant, ma mère et moi nous accrochions à la vie de toutes nos forces. J'avais été mêlée à tant d'accusations, tant d'affaires criminelles que, si je creusais trop profondément, je me noierai à coup sûr. Donc, je me suis abstenue. Lors de la première audience, je me suis expliquée : « si l'explosion dans le Bazar à Épices a été causée par une bombe, il s'agit d'un crime contre l'humanité, mais les accusations dont je fais l'objet constituent elles-aussi un crime contre l'humanité ». Aussi, j'ai refusé toutes ces accusations et ai poursuivi mon travail bien que j'étais prisonnière. Je suis parvenue à survivre sans m'effondrer sous la pression psychologique de ce procès et des questions afférentes. Je n'ai aucune idée de la façon dont quiconque pourrait expliquer à quoi ressemblent deux années et demi d'emprisonnement dans le quartier des femmes. Je me souviens de mes nombreux face-à-face avec moi-même ; ce dont j'avais besoin et ce que je voulais devenir m'apparaissait de plus en plus clairement ; j'expérimentais la confusion psychique et émotionnelle, et, dans le même temps, la clarification et la simplification intérieure.

J'ai mis à profit mes deux ans et demi de captivité. Même si je n'ai pu faire parvenir à l'extérieur que peu d'écrits réalisés en prison et ne sais même pas ce qu'il en est advenu, écrire m'a permis de me recentrer et de devenir plus forte. Je sais les affres par lesquelles sont passés de nombreux philosophes et penseurs. Parfois, il faut être puni pour avoir révélé la vérité. Et il faut prendre ce risque, au nom de la vérité ! L'Éminente Cour se rappellera que, dans les premières audiences, je me suis comparée aux femmes qu'on a brûlées au Moyen Age. Cependant, c'est une chose vraiment horrible pour celui qui est pacifiste et qui a voué sa vie à la lutte contre la violence, le militarisme et toutes les guerres, d'être présenté à la société comme le responsable d'un massacre. Pire que tout, je suis devenue un personnage médiatique. Devoir constamment se justifier détruit notre liberté, notre authenticité et notre rapport à la vérité. Malheureusement, en ce qui me concerne, ce genre de destruction s'est produit...

A ma sortie de prison, je ne me suis pas mise à jouer à la « gentille fille » par culpabilité. J'ai empêché ce procès d'atteindre ma vie. Dès que j'ai été relâchée, aux portes même de la prison, j'ai déclaré que je continuerai ma lutte pour la paix. Si ma petite contribution pour la paix avait été punie de la sorte, je devais intensifier et amplifier cet effort pour le rendre encore plus grand, avant tout par respect personnel. Le chemin que j'avais pris dans la vie était façonné par les quêtes que j'avais poursuivies avant que ce complot ne m'atteigne. Cette fois, ils sont venus à moi avec des menaces directes et indirectes. Quand on a révélé, en votre présence, que toutes les accusations qu'ils me faisaient porter étaient totalement infondées, la passion qui les animait pour me confondre d'une façon ou d'une autre a décuplé malgré tout. Le dernier exemple en est qu'ils ont placé de fausses informations contenues dans le journal Milliyet dans mon dossier. Pourtant, dans ce même journal, a été publié un article conséquent qui dévoilait la falsification des informations mentionnées ci-dessus, et dans lequel le rédacteur en chef lui-même s'excusait de ne pas s'en être rendu compte. Vous savez mieux que moi de quelle manière ces informations sont fabriquées. Le fait que cet article, que même la rédaction du journal avait reconnu comme étant falsifié et qui s'en était excusé, a été rapidement ajouté à mon dossier, a rendu cette conspiration qui perdurait avec une incompétence sans fond, encore plus évidente.

Pourtant, malgré tout cela, je ne cédaï toujours pas dans l'affaire du complot du Bazar à Épices. Mon secret était l'amour. Tout d'abord, ma famille s'est toujours tenue à mes côtés, faisant preuve d'une confiance et d'un soutien sans faille. Mon père, toujours la pipe à la main, a travaillé tel un détective dès le premier jour. J'imagine que la détresse ressentie par les chirurgiens qui doivent opérer leur propre fille a aussi pesé sur lui, mais jamais il n'en a montré aucun signe. J'ai toujours senti sa main sur mon épaule, m'apportant réconfort et soutien. Ma mère était une femme typique de la période républicaine et c'est la raison exacte pour laquelle ce qui m'est arrivé l'a touchée si profondément. Comme ils nous avaient mis sur écoute téléphonique, ils connaissaient l'état de santé de ma mère et c'est pourquoi ils m'avaient dit qu'elle allait bientôt mourir. En dépit de sa grave maladie de cœur, elle n'a jamais cessé de protéger sa fille contre cet assaut dévastateur. Elle est allée de porte en porte, devenant un relais entre la société et sa fille en prison. Cependant, sa maladie cardiaque l'a emportée sur elle et elle est morte juste après ma libération. Pourtant, elle n'était pas triste quand elle nous a quitté et avait plutôt le sentiment que justice avait finalement été rendue, parce qu'elle n'avait pas entendu les derniers échos sur le procès. D'un autre côté, ma sœur, qui était une femme d'affaires réputée, a changé totalement de vie pour moi. Dès qu'elle a eu vent des accusations à propos du Bazar à Épices, elle m'a rendu visite en prison et m'a annoncé : « je vais prendre part à ta bataille juridique. Je serai ton avocate. » Et elle a réellement abandonné son emploi dans lequel elle avait considérablement réussi ; elle a repassé l'examen d'entrée à l'université, a étudié le droit, a obtenu son diplôme et est devenue avocate. Le pouvoir de l'amour nous donne la force de résister même dans les pires difficultés qu'on puisse imaginer. J'ai été en capacité de continuer à résister avant tout grâce à ma famille. Mais n'y avait-il que ma famille à mes côtés ? Mon père n'est jamais resté seul au cours de cette bataille juridique. Les avocats qui m'avaient défendue pendant sept ans se sont battus avec énormément de dévotion personnelle et ont gardé intacte ma foi dans le système judiciaire. Par dessus tout, j'ai toujours ressenti la présence d'un réseau protecteur autour de moi, composé avant tout de mes amies et de tout ceux qui m'ont soutenue. La solidarité dont j'ai été l'objet était si incroyable que ma foi en l'humanité est toujours demeurée inébranlable. Même mes professeurs ont fait part de leur impression sur moi à la Cour. Après le dernier procès, des centaines de personnes, dont des artistes et des penseurs très célèbres en Turquie, ont fait des déclarations telles que : « Nous témoignons que Pinar Selek est contre la violence. »

Par la présente, j'exprime ma gratitude envers ma famille, mes avocats, mes amis, les femmes, et envers toutes les personnes honnêtes qui m'ont aidé à traverser ces huit dernières années.

Je me suis protégée, j'ai défendu mon existence contre la cabale et la damnation dont j'ai fait l'objet. Ce complot ne m'a pas affaibli mais, au regard de ce pays, il s'agit d'une récurrence historique. La thèse qu'on m'a subtilisée consistait, malgré toutes ces imperfections, en une recherche de moyens, de perspectives d'analyse de nos difficultés, autres que ceux poursuivis au travers des politiques nationales sécuritaires. Avoir tort ou raison n'est pas la question. Mais si un phénomène est réel, l'important est de décrire cette réalité en profondeur. On ne devrait jamais oublier cette maxime : « si tout était limpide, la science ne serait pas nécessaire ». D'un point de vue scientifique, ce qui, au premier abord, ressemble simplement à la chute d'une pomme, se réfère à de nombreuses réalités, des racines de l'arbre, au vent et à la terre. De façon analogique, nous devons gérer l'ambiance de violence dans laquelle nous vivons depuis vingt ans. Pour surmonter les difficultés, nous devons tout d'abord les comprendre ; et, pour les comprendre, nous devons effectuer des recherches et mener des études. Je crois que nous pouvons cicatriser et nous rétablir, même grâce à la plus modeste des contributions, tant qu'elle est porteuse de bonnes intentions. Mais nous ne sommes pas encore en capacité d'y parvenir. Nous ne faisons encore qu'attendre et regarder l'eau s'assombrir, lentement dépourvus d'air jusqu'à suffocation.

Les événements qui ont eu lieu les 6 et 7 septembre⁴ sont encore présents dans nos esprits. A cette époque, on a blâmé les communistes ; partout dans le pays, des communistes ont été arrêtés. A cause de cela, même Aziz Nesin⁵ a été arrêté. On a compris plus tard, pendant les procès de Yassiada⁶, que ces sévices avaient été orchestrés par les pouvoirs politiques de l'époque. Par ailleurs, on a révélé que le poseur de bombe était Oktay Engin, un membre de l'Organisation de l'Intelligence Nationale (Milli stihbarat Te kilari, MIT). Mais alors, que s'est-il passé ? Les opposants ont été contraints au silence pour un certain temps, puis obligés de se défendre. A chaque fois, c'est ce qui arrive. Les groupes d'opposition sont constamment stigmatisés, accusés à tort de façon à être tenus pour responsables. Ils ont toujours été forcés de se justifier, de se défendre, pour être considérés. Comme l'a écrit Orhan Veli⁷ :

« Tu parles de famine
Alors, tu es un communiste
C'est toi, alors, qui incendies tous les immeubles
Ceux d'Istanbul, c'est toi
Et ceux d'Ankara, c'est toi
Ah quel salaud tu fais... »

Avec mon profond respect,

PINAR SELEK.

Traduction du Turque vers l'Anglais : Begum Acar, Derya Bayraktaro lu, Feride Eralp, Yelda ahin Akilli. Édité par : Emek Ergun, Feride Eralp
Traduction de l'Anglais vers le Français : Julie Mills.

4. Il s'agit d'événements ayant eu lieu en 1955, dont la cible des attaques était les minorités musulmanes (surtout les Grecs).

5. Un écrivain turque célèbre, né en 1915, qui a subi des pressions constantes et a été arrêté par les pouvoirs politiques à cause de ses écrits.

6. Procès qui ont eu lieu sur une île dans la mer de Marmara à Istanbul après un coup d'état militaire. Des sommités du parti politique en place furent jugées et trois personnes, dont le Premier Ministre de l'époque, pendues.

7. Un célèbre poète turque.

Premier texte de Pinar Selek édité en français !

«Loin de chez moi...mais jusqu'où ?»

S

i on me demande où j'en suis, je réponds que je tiens bon la barre, que j'ai appris à jouer avec ces vents qui m'ont d'abord déroutée. Mais que je ne peux pas mettre le cap sur le lieu dont je parle, le pays qui me manque. »

Loin de chez moi... mais jusqu'où ? dit la douleur de l'exil non choisi et, au-delà, l'espérance et le courage d'une femme libre qui a fait siens ces mots de Virginia Woolf : « Mon pays à moi, femme, c'est le monde entier. »

Pinar Selek s'est entraînée dès l'enfance à repousser les murs des espaces, réels et imaginaires, qu'elle habitait. Tout en nuances poétiques, son récit explore les tensions entre la nostalgie pour là-bas et l'attirance pour l'ailleurs. Il évoque la familiarité rassurante de la langue et des choses avec lesquelles on a grandi, l'audace qui pousse à se risquer toujours plus loin sur les chemins, et le désarroi devant l'inconnu, après l'arrachement brutal aux êtres et aux lieux. La beauté des rencontres, aussi, et le plaisir pris à tisser des liens dans les marges immenses qui se jouent des frontières.

